

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE SILLY



cittaslow



0.1 Aménagement de la ligne 287

0.2 Aménagement de la place de Fouleng

0.3 Mise en place d'un groupe d'achat solidaire

Les projets « lots 0 » sont détaillés dans la partie 2 du PCDR « Résultats de la participation de la population » au chapitre 11 « Projets et actions mis en place durant l'élaboration du PCDR ».

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE SILLY



agora
-urba.eu

cittaslow



Table des matières

1.1 Aménagement du cœur de Bassilly	3
1.2 Création d'une maison de village à Hoves	15
1.3 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)	27
1.4 Création d'une maison rurale à Silly	31
1.5 Création d'un réseau de mobilité douce	43
1.6 Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	47
1.7 Création d'un calendrier et d'une charte agricole	51
1.8 Valorisation du petit patrimoine	55
1.9 Valorisation et développement des énergies vertes	59
1.10 Réduction des pollutions	63



Aménagement du cœur de Bassilly

1. Description du projet

Le projet concerne l'aménagement de la place de Bassilly en espace de rencontre et de convivialité.

Actuellement, la place de Bassilly est scindée en plusieurs espaces. Le premier est constitué d'une zone en tarmac servant essentiellement au stationnement. Une petite plaine de jeux et des bulles à verre y ont été installées. Cet espace est séparé de la place à l'avant de l'église par un bloc d'habitations privées, ce qui ne permet un aménagement global de la place.

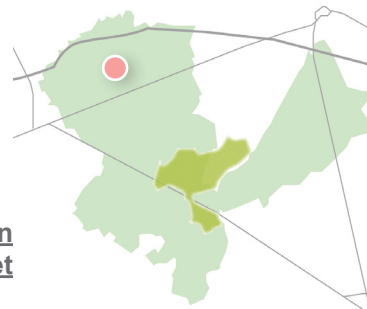
Le projet vise donc à acquérir et démolir le bloc d'habitation situé au centre de la place, de manière à pouvoir aménager une place de village où les fonctions seront clairement définies et où la convivialité pourra être améliorée.

Par ailleurs, l'aménagement de la place veillera à répondre à quelques principes de composition.

La diminution des répercussions automobiles / sécurisation des modes doux :

- En réduisant la largeur de la voirie ;
- En réorganisant le stationnement sur la place et à l'école ;
- En déplaçant les arrêts de bus en chaussée ce qui permet l'élargissement des trottoirs et le ralentissement des véhicules, ceux-ci sont contraints d'attendre que le bus quitte son arrêt ;
- En sécurisant les traversées de la place et en intégrant le cheminement vers/depuis l'école et la place ;
- En créant une liaison piétonne entre le cœur de Bassilly et la rue du Château, de manière à connecter la rue de la Procession avec le cœur de village.

1.1



L'affirmation d'un espace de rencontre et de convivialité

- En créant une véritable place de village composée de plusieurs sous-espaces : un espace au nord le long de la Sille animé par des terrasses, une place centrale au pied du parvis de l'église et entre les deux une zone de repos ;
- En diminuant l'impact de l'immeuble de logements dans le fonctionnement de la place ;
- En installant du mobilier et un éclairage fonctionnel adapté à la future utilisation de l'espace ;
- En mettant en valeur du patrimoine bâti (église, cimetière) et naturel (la Sille) ;
- En intégrant la Sille dans l'aménagement ;
- En diminuant l'utilisation de l'asphalte pour le traitement de l'espace ;
- En végétalisant la place ;
- En améliorant l'esthétisme de l'espace (uniformité du mobilier, privilégier les bulles à verre enterrées, customisation des armoires électriques,...).

Le parvis et la place centrale polyvalente permettront d'accueillir les «manifestations» existantes (kermesse, brocante, courses de vélos,...) ainsi que des chapiteaux de commerces ambulants.

Des espaces de repos agrémentés de bancs seront disposés de manière à faciliter la rencontre pour les villageois.



La réorganisation du stationnement

Trois poches de parking (parvis, place et école) distinctes devront être conservées pour permettre un stationnement aisé.

La voirie rue du Couvent sera intégrée au fonctionnement de la place, avec son caractère patrimonial et piétonnier, tout en conservant un accès carrossable.

2. Justification du projet

La réorganisation et l'harmonisation des différents espaces de la place de Bassilly en un ensemble cohérent, sécurisé et attractifs fait l'unanimité (Commune, citoyens, CLDR, villageois).

Ce réaménagement répond à plusieurs attentes:

- Développer un espace de rencontre et de convivialité ;
- Rééquilibrer le rôle et l'attractivité des différents pôles de l'entité ;
- Valoriser le patrimoine bâti, notamment l'église, le cimetière et l'ancienne école rue du Couvent ;
- Repenser le stationnement ;
- Améliorer les liens entre la place et l'école ;
- Réaménager la plaine de jeux et rendre accessible l'espace public aux PMR.

Par ailleurs, le revêtement du Pavé d'Ath jusqu'à l'autoroute et à la rue des écoles va être refait prochainement par la Région. Il est intéressant que l'aménagement de la place s'inscrive dans cette temporalité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité » ;

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution ».

Rappel des objectifs

- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural ;
- Renforcer et développer des lieux rencontre ;
- Susciter le rapprochement des Silliens ;
- Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines.

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Sans objet

Origine de la demande

La CLDR

La Commune

Les habitants

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village	x		
Rationaliser les places de stationnement et accès alternatifs à la voiture		x	
Favoriser l'attractivité pour les promeneurs et les touristes			x
Meilleure interface et accès aux commerces			x
Embellissement du cadre de vie des riverains	x	x	x
Sécurité des usagers	x		



5. Localisation et statut

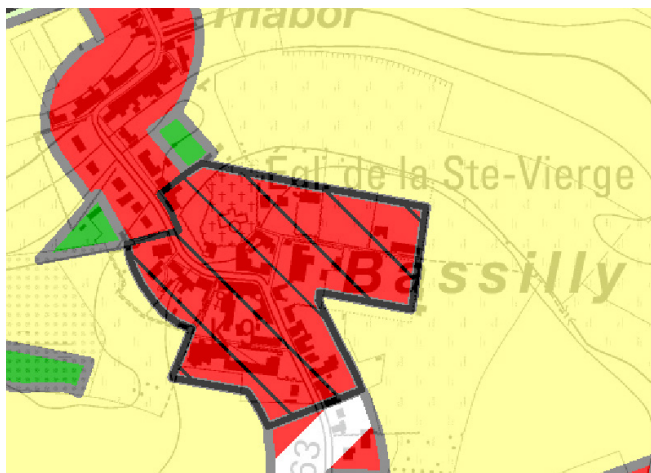
Localisation

Village de Bassilly

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat

Périmètres de protection Intérêt culturel, historique ou esthétique autour de l'église de la Sainte Vierge et de son cimetière.



Statut de propriété

La rétrocession de la voirie régionale vers la Commune est en cours. Elle devrait être effective en 2019 ou en 2020.

Propriété privée :

- Partie de la parcelle A 368t
- Parcelles logement A368 v et A368 w

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Fabrique de l'Église de la Sainte-Vierge
- Riverains

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Insécurité due à la voirie dangereuse et passante, au niveau de la place et de l'école
Manque de convivialité de la place scindée en deux

Etat du dossier

La rétrocession de la voirie régionale vers la Commune est en cours. Elle devrait être effective en 2019 ou en 2020.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la première année :

- Réunion de coordination DG03 - Approbation convention-faisabilité
- Acquisition des logements situés au centre de la place
- Désignation de l'auteur de projet
- Réunion de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations)
- Réalisation de l'esquisse

2ème année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3ème année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux



Aménagement du coeur de Bassilly - 1.1

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	1.840.000 €	Commune / Développement Rural / INFRASPORT
Total TVAC (+21%)	2.226.400 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Acquisition des bâtiments	1		400.000	400.000 €						
Sous-total HTVA						80.000 €		320.000 €		
Sous-total TVAC				484.000 €	20%	96.800 €	80%	387.200 €		
Aménagement espace public	7.000	m²	200	1.400.000 €						
Sous-total HTVA				1.400.000 €		658.678 €		741.322 €		
Sous-total TVAC				1.694.000 €		797.000 €		897.000 €		
			Tranche 1	500.000 €	40%	200.000 €	60%	300.000 €		
			Tranche 2	1.194.000 €	50%	597.000 €	50%	597.000 €		
Module de jeux	1	fft	40.000	40.000 €						Infrasport
Sous-total HTVA				40.000 €		6.000 €				34.000 €
Sous-total TVAC				48.400 €	15%	7.260 €			85%	41.140 €
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				1.840.000 €		744.678 €		1.061.322 €		34.000 €
TVA				386.400 €		156.382 €		222.878 €		7.140 €
Total TVAC				2.226.400 €		901.060 €		1.284.200 €		41.140 €

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

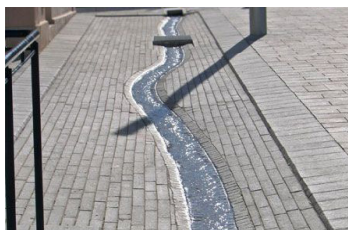
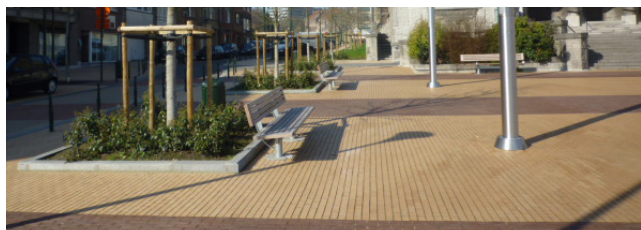
9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

- Réaménagement de la place

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Intégration du cœur de Bassilly dans les circuits de promenade	1	Service Tourisme
Nombre de manifestations publiques organisées sur la place	2/an	Administration communale
Arrivée de nouveaux commerces et services sur la place	3	Administration communale
Sécurisation des modes doux	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale



Annexes

Plan de situation



Géoportail de la Wallonie

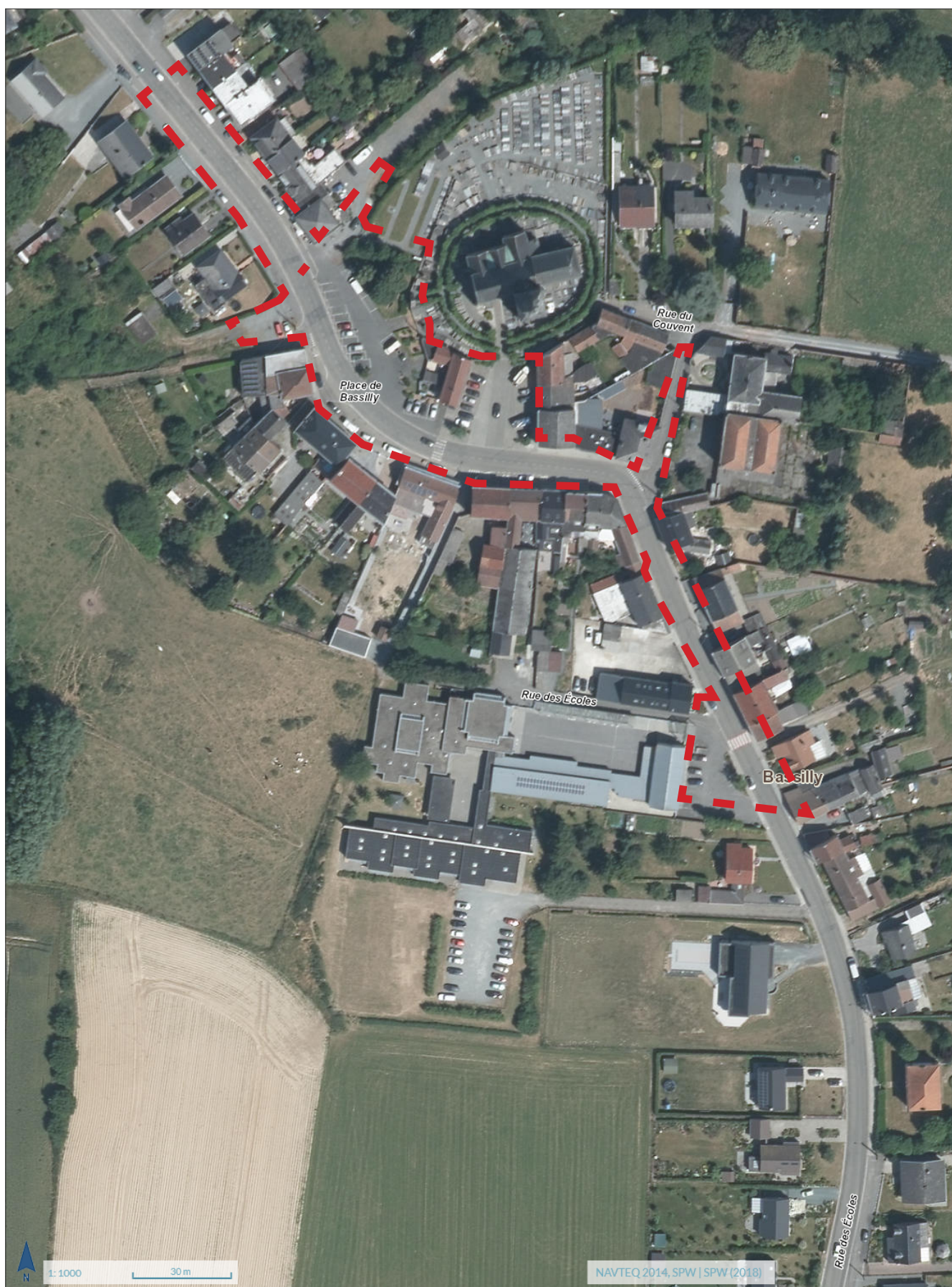
Aménagement du coeur de Bassilly





Géoportail de la Wallonie

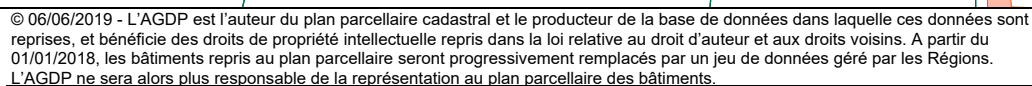
Création d'une maison rurale à Silly



Périmètre d'intervention



Echelle: 1/1250



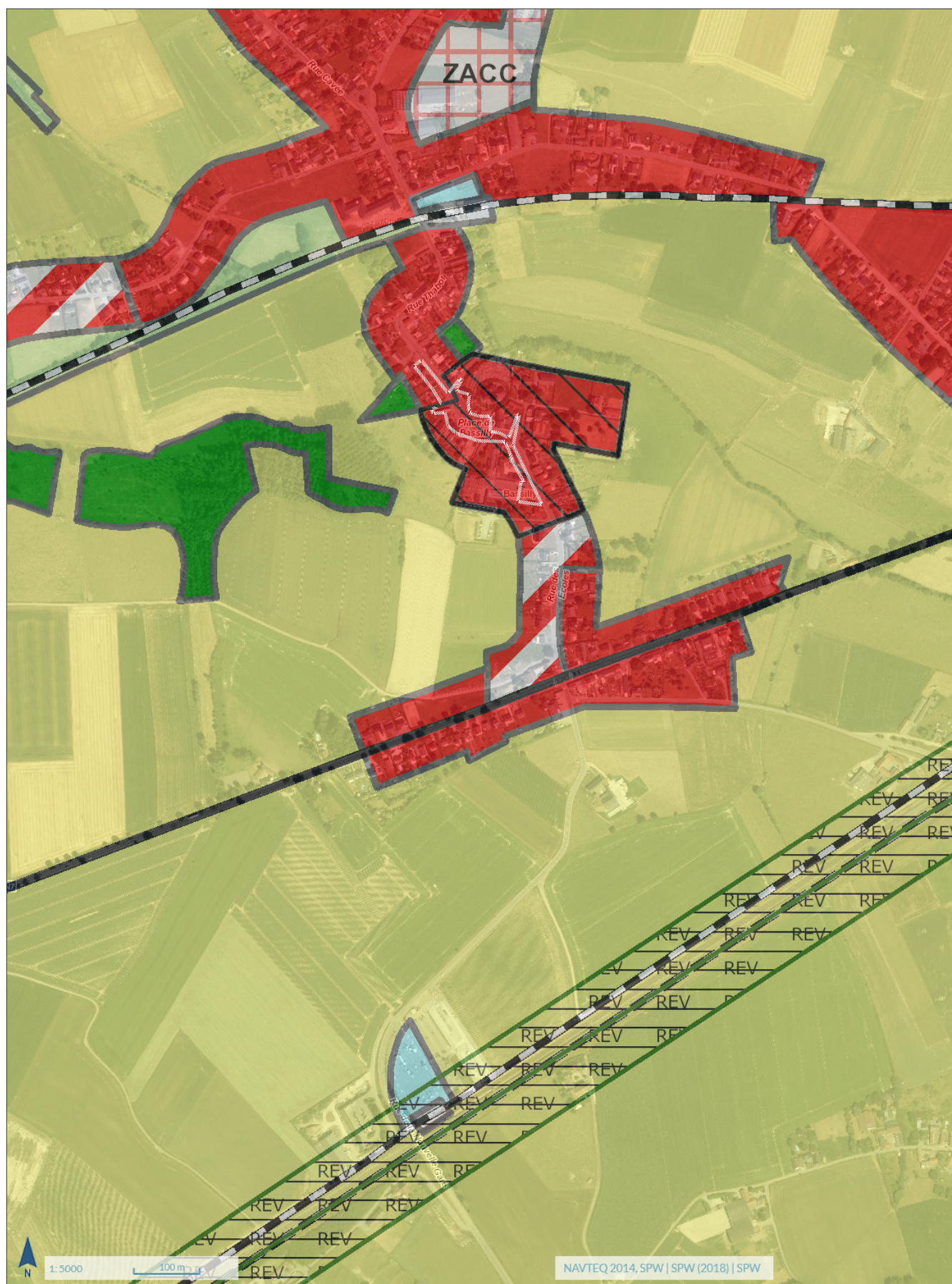
Annexes

Périmètre d'intervention



Géoportail de la Wallonie

Aménagement du coeur de Bassilly



Annexes

Dossier Photographique



Parvis Eglise



Bâti segmentant la place en deux



N263



Cheminement piéton école



N263



Cheminement piéton école



Cimetière



Cimetière



Perspective sur la place



Perspective sur la place

Annexes

Etat des lieux

Bassilly est un des villages de l'entité qui a connu une des croissances les plus importantes ces vingt dernières années (accroissement supérieur à 20%).

La place se situe le long de la route régionale N263 reliant Bassilly à Bever (rue des Ecoles, rue Thabor, rue Cavée et rue de Grammont), en face de l'église. C'est une voie de passage importante où la vitesse est excessive. Cela est dû au fait que la voirie est très large, notamment à la sortie de la rue des Ecoles et à la place du « Tabor ».

Sur la place, on y retrouve une quarantaine de places de stationnement marquées. Une petite zone pavée contribue à la mise en perspective de l'église de la Sainte vierge classée et a un profil routier. Il n'y a pas d'espace de convivialité défini.

La cohabitation avec cet axe routier rend les déplacements doux (piétons, vélos) dangereux notamment l'accès à l'école de Bassilly. La place est hydrocarbonée et pavées

Sur la place, on retrouve des constructions d'alignement en ordre continu, situées aux abords de la place et dans la partie montante de la rue Thabor. Le rythme est moins dense au pied de cette rue, à proximité de la traversée de la Sille. Les constructions dans cette partie centrale comportent presque toutes un rez-de-chaussée avec étage.

Aujourd'hui, un bâtiment de logement vient mettre à mal la cohérence et l'unité de place ; il segmente la place en deux (entre le parvis de l'église et la zone de stationnement)

La traversée de la Sille n'est pas mise en valeur.

Plan de secteur

La place, cœur historique du noyau villageois, est inscrite en zone d'habitat et elle est recouverte par une zone d'intérêt culturel historique ou esthétique.

Site et monuments classés à Bassilly

Les parties les plus anciennes de l'église de la Sainte Vierge, à savoir: la nef principale, la nef latérale gauche et la tour de l'église de Bassilly (Monument) ainsi que l'ensemble formé par ladite église, le cimetière, l'allée de tilleuls et le mur de clôture, à Bassilly (Site)

En matière d'équipement et d'espace public, le périmètre d'intervention intègre :

- Le parvis de l'église;
- Le cimetière;
- Les commerces (boucherie, restaurant..)
- Un arrêt de bus (ligne tec 87-94).
- Une plaine de jeu
- Un point d'apport volontaire (bulle à verre et déchet organique)

Le périmètre d'intervention est à proximité :

- L'école communale de Bassilly
- De la salle «Sillysports».

Les consultations ont fait ressortir le manque de convivialité et un fort sentiment d'insécurité pour les modes doux. Il a été relevé à plusieurs reprises la nécessité de mieux traiter l'accès piéton à l'école communale de Bassilly.

Annexes

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

C'est une polarité commerciale. La place accueille le marché de produits locaux tous les premiers vendredi du mois.

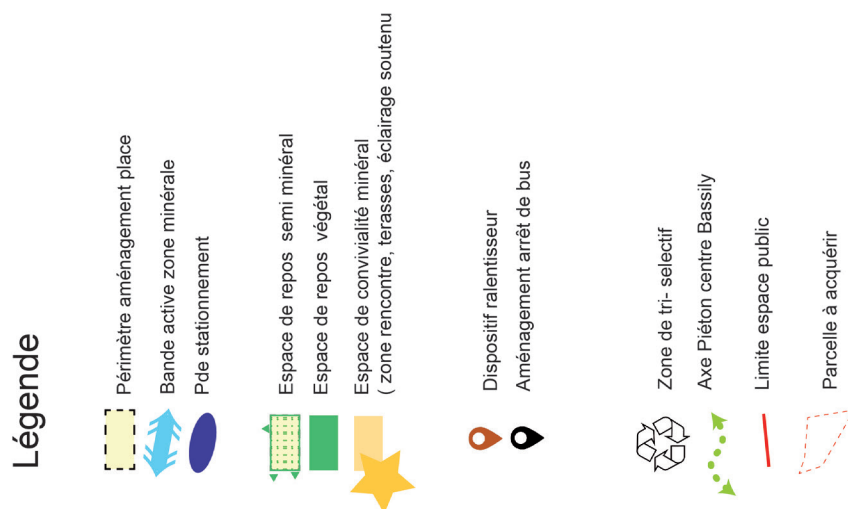


Schéma principe d'aménagement



Création d'une maison de village à Hoves

1. Description du projet

Le projet prévoit la construction d'une maison de village sur le territoire de Hoves.

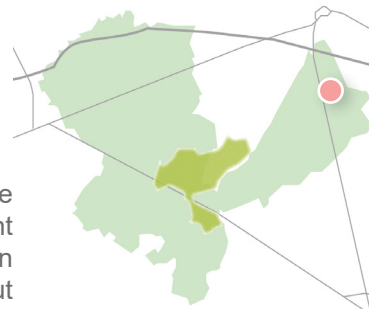
Cette infrastructure centrale et polyvalente sera «destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants». Elle s'inscrit dans le projet plus global de dynamisation du centre et de réorganisation des fonctions entre la place de Hoves, le petit parc, l'école et l'agoraspaces du quartier de « La Clergerie ».

Le projet vise à créer un bâtiment de plain pied avec une salle polyvalente, de petites salles multiservices, un terrain de balle pelote et un espace de stationnement. La future maison de village s'étendra sur approximativement 500 m².

La salle polyvalente pourra accueillir 200 personnes. Elle pourra être divisée en unités de tailles variées par un jeu de cloisons coulissantes, ce qui permettra une plus grande modulation des espaces. Ainsi, la future maison de village pourra répondre aux besoins spécifiques des associations sportives, culturelles et des familles au quotidien (exemples: cours de danse, musique, projections vidéo, conférences, cours du soir, etc.) et ponctuellement pour de grands événements (réception, exposition, mariage, concours, ...). Le bâtiment comprendra également tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement de la maison de village et du terrain de balle pelote (sanitaires, cuisine/bar et vestiaires).

Le stationnement viendra se développer à proximité du nouveau bâtiment. Ponctuellement, lors de grands

1.2



événements dans la salle polyvalente nécessitant une grande capacité en stationnement, on peut imaginer que le terrain de balle pelote soit utilisé pour stationner (constructions prévues prochainement à côté de l'école).

Le projet prévoit l'emprise du terrain de la société Haute Senne Logement par acquisition et/ou bail emphytéotique.

2. Justification du projet

Ce nouvel espace vise à accueillir tant les petits événements du quotidien des habitants de Hoves (informations des habitants, lieu pour les activités quotidiennes des associations), que les grands rassemblements annuels (anniversaires, mariages, meetings, etc.).

Cet aménagement poursuit plusieurs objectifs :

- Trouver un équilibre entre les différents villages de la commune ;
- Offrir des services de proximité aux habitants de Hoves ;
- Organiser des activités favorisant la cohésion sociale et la rencontre des citoyens ;
- Développer un lieu complémentaire pour l'école ;
- Permettre un déplacement de la balle pelote de la place de Hoves à proximité de la nouvelle maison multiservices
- Établir un lien entre le village et la cité « La Clergerie ».



Hoves est très excentré par rapport aux autres villages de la commune de Silly. Cet éloignement nécessite le développement d'infrastructures et de services de proximité afin de limiter les déplacements et de renforcer la cohésion entre les habitants.

C'est un projet supporté par les habitants de Hoves. En effet, il s'agit d'une réflexion générale sur la dynamisation du centre de Hoves, menée et structurée par le collectif des citoyens de Hoves depuis des années. Cette dernière repose sur la sécurisation de la place, la rationalisation du stationnement, la création d'une maison de village et le développement de liens avec la Clergerie.

De manière générale, il manque des salles polyvalentes à Silly. Le site La Clergerie (abords de l'agoraspace) pourrait tout à fait convenir pour l'implantation d'une salle polyvalente et viendrait équilibrer la répartition en infrastructures communales sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle salle polyvalente et l'aménagement de ses abords constitue une solution aux problèmes de cohabitation entre les riverains et les joueurs de balle pelote (nuisances sonores). La future maison de village pourra accueillir toute la logistique connexe aux terrains de balle pelote.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens
- Renforcer et développer les lieux de rencontre

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Aménagement place de Hoves

Création d'une maison rurale à Silly

Restauration de la salle Herman Moreau

Origine de la demande

Groupe de Hoves

CLDR

Commune

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
La création d'un espace convivial facilitera les rencontres entre habitants	x		
La préservation et mise en valeur des espaces arborés existants		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x

5. Localisation et statut

Localisation

La Clergerie à Hoves

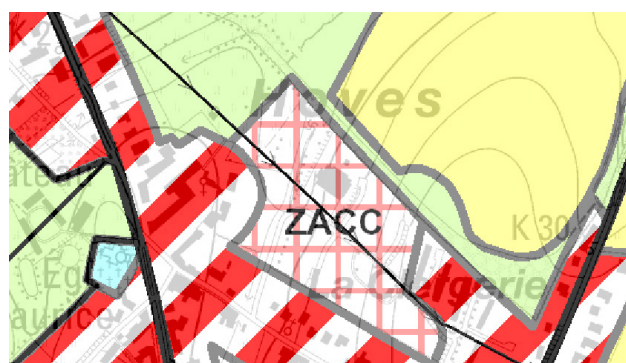
Parcelles cadastrales A477n2 et A477x2

Statut au Plan de Secteur

Zone d'Aménagement Communal Concertée

Statut de propriété

Haute Senne Logement



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

Le comité citoyen de Hoves
L'association balle pelote Silly
Fédération Wallonie-Bruxelles
Le centre culturel de Silly

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la première année :

- Réunion de coordination DG03 - Approbation convention-faisabilité
- Emprise du terrain
- Désignation de l'auteur de projet
- Réunion de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations)
- Réalisation de l'esquisse

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Conflits de voisinage dus à la pratique du jeu de balle sur la place
Manque d'un lieu destiné aux associations villageoises et à la décentralisation de certains services

État du dossier

Négociation de l'acquisition de la parcelle avec la société haute Senne Logement

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Total HTVA	1.072.000 €	Commune / Développement Rural / INFRASPORT
Total TVAC (+21%)	1.297.120 €	

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Acquisition 7 ha de la parcelle A77x²	700	m²	100	70.000 €						
Sous-total HTVA				70.000 €		14.000 €		56.000 €		
Sous-total TVAC				84.700 €	20%	16.940 €	80%	67.760 €		
Maison de village et abords										
Construction de la Maison de village	480	m²	1.400	672.000 €						
Abords et Parking	1.500	m²	100	150.000 €						
Sous-total HTVA				822.000 €		287.033 €		534.967 €		
Sous-total TVAC				994.620 €		347.310 €		647.310 €		
Tranche 1				500.000 €	20%	100.000 €	80%	400.000 €		
Tranche 2				494.620 €	50%	247.310 €	50%	247.310 €		
Infrastructures sportives										Infrasport
Terrain de balle pelote	1.000	m²	150	150.000 €						
Plaine de jeu	1	fft	30.000	30.000 €						
Sous-total HTVA				180.000 €		27.000 €				153.000 €
Sous-total TVAC				217.800 €	15%	32.670 €			85%	185.130 €
Répartition du coût total du projet										
Total HTVA				1.072.000 €		328.033 €		590.967 €		153.000 €
TVA				225.120 €		68.887 €		124.103 €		32.130 €
Total TVAC				1.297.120 €		396.920 €		715.070 €		185.130 €

Projet rémunérateur

☒ oui

☐ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de la salle multiservices et salle polyvalente	1	Administration communale
Création du terrain de balle pelote	1	Administration communale
Places de stationnement	35	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'activités organisées par les associations par mois	10	Administration communale
Nombre de grands événements dans la grande salle polyvalente par mois	1	Administration communale
Nombre de services à la population	2	Administration communale

z

Annexes

Plan de situation



Géoportail de la Wallonie

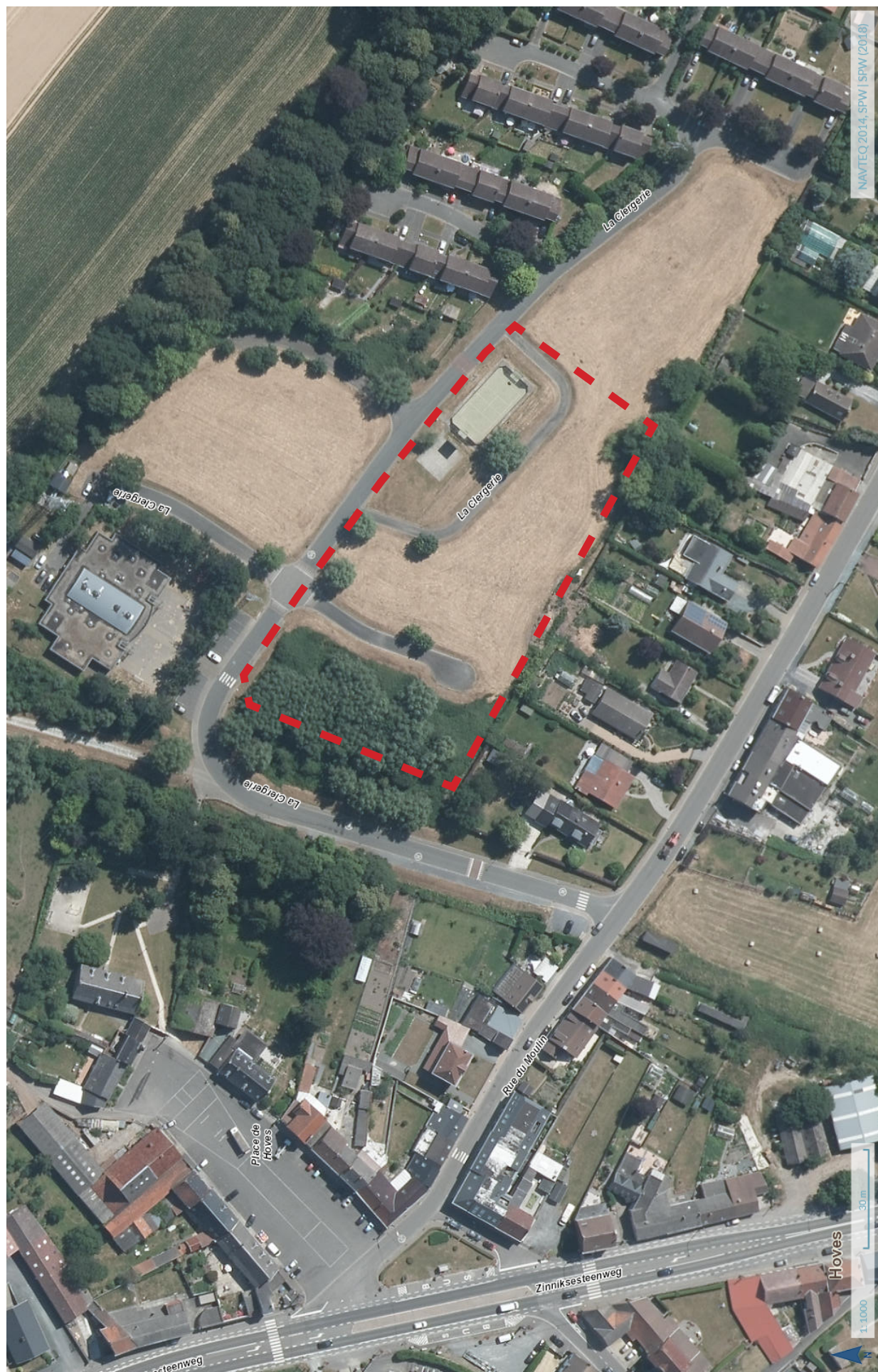
Création d'une maison de village à Hoves



Annexes

Plan de situation

Géoportail de la Wallonie
Création d'une maison de village à Hoves



Annexes

Périmètre d'intervention

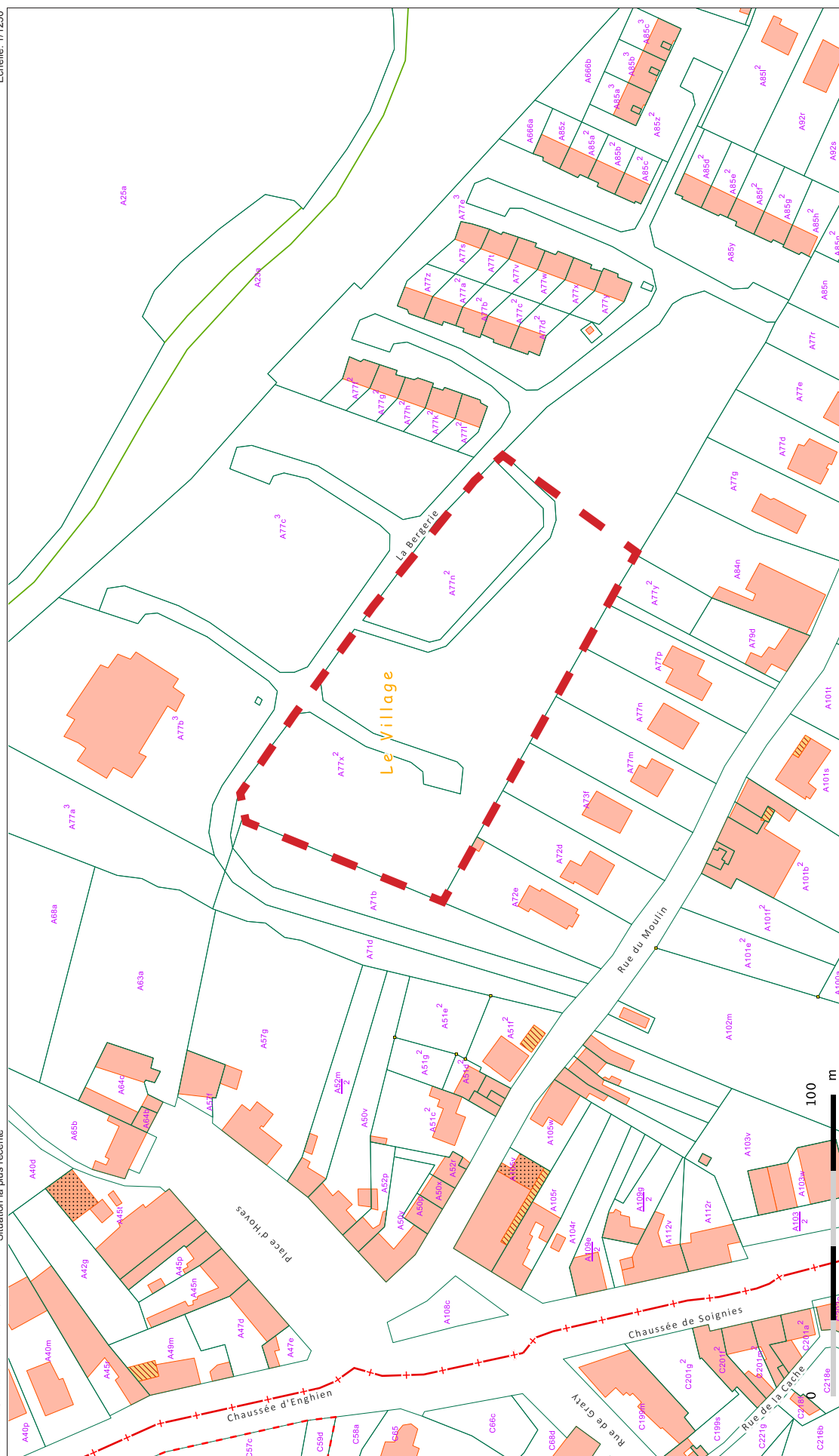
Création d'une maison de village à Hoves

Service Public
Fédéral
FINANCES

Centré sur : SILLY 4 DIV/HOVES/
Situation la plus récente

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Echelle: 1/1250



© 2005/2019 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.

be

Annexes

Périmètre d'intervention



Géoportail de la Wallonie

Création d'une maison de village à Hoves



Annexes

Dossier Photographique



zone stationnement école communale



Annexes

Etat des lieux

Le projet est localisé entre la place de Hoves, la rue du Moulin et la chaussée de Brunehaut.

La future maison de village viendra s'implanter à la Clergerie sur une partie de la parcelle actuellement privée appartenant à Haute-Senne-Logement. Elle est reprise au plan de secteur en ZACC.

Dans le Schéma de Structure, la ZACC de la Clergerie à Hoves est affectée en zone d'habitat d'opération groupée et en zone de services publics et d'équipements communautaires. Elle couvre une superficie de +/- 4,2 hectares.

La ZACC La Clergerie est envisagée à court terme et est programmée en priorité 2.

Le terrain est composé: d'espaces enherbés, la voirie liée à un ancien programme et d'une zone boisée.

Le couvert végétal du périmètre est sommaire et bas. Le site jouxte à l'ouest une petite zone boisée qui participe à la qualité paysagère du quartier de la Clergerie.

En matière d'équipement et d'espace public, le périmètre d'intervention est en limite :

- L'école communale de Hoves
- Un espace multisport récent
- Du quartier résidentiel de la Clergerie.

Le périmètre d'intervention est à proximité :

- De la Place de Hoves
- De l'ancienne Maison Communale
- Et de la plaine de jeu.

La balle pelote est élément important dans la vie du village et de la commune avec une équipe reconnue régionalement : Hoves Pelote Espoir. Aujourd'hui la balle pelote se pratique sur la place de Hoves. Cette place n'est pas adaptée pour recevoir du public lors des matches. Cette dernière engendre parfois des nuisances sonores notamment lors des soirées à la buvette, dans l'ancienne maison communale pour les habitants de la place. Aujourd'hui se pose la question de son déménagement.

Hoves et Bassilly sont les entités les plus loties et dont la population a augmenté de plus de la moitié depuis 1986. Aujourd'hui les espaces de convivialités pour les habitants sont manquants.

Les consultations villageoises ont fait ressortir que Hoves est excentré et peu connecté au reste de la commune ; il y a un fort sentiment d'isolement. La fermeture récente du café de Hoves, comme l'a rappelé le comité de quartier a mis à mal la convivialité au quotidien du village. Outre les équipements sportifs, les lieux de rassemblement et de cohésion sociale sont inexistantes.

Hoves est un village très actif avec une structure citoyenne très engagée dans le devenir du village.

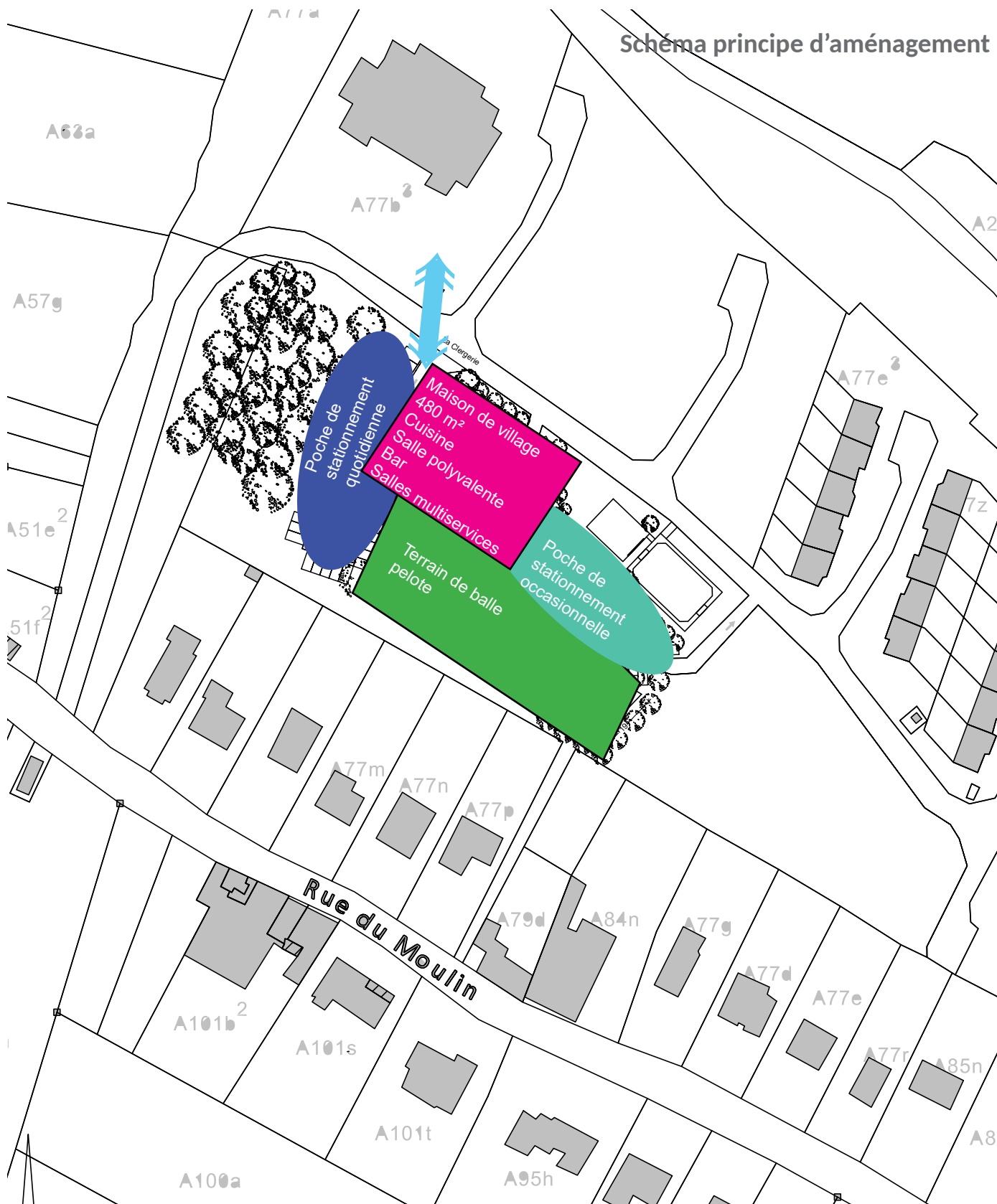
Annexes

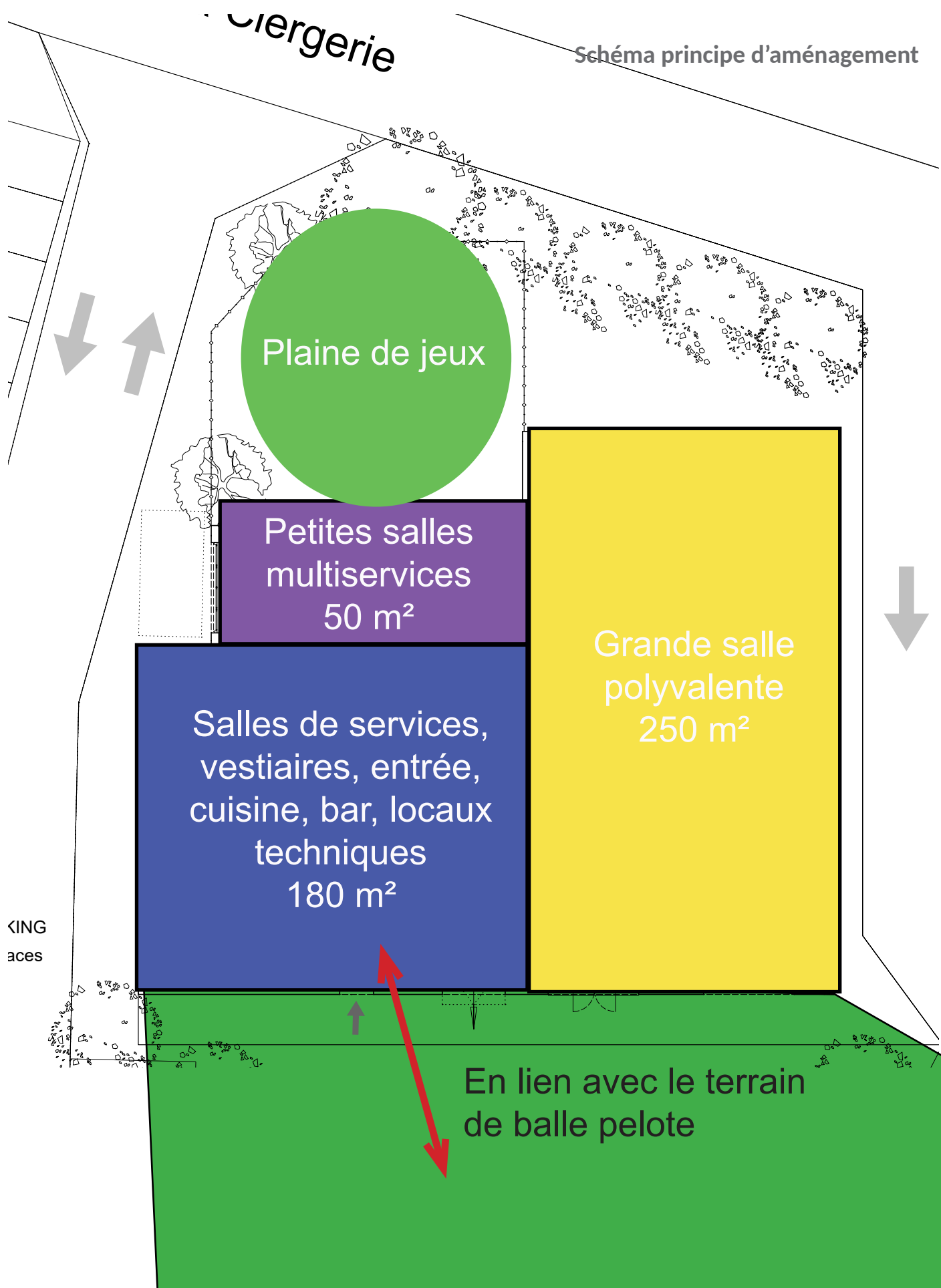
Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

C'est une zone de prairie. On trouve à proximité une zone sportive.

La future maison de village permettra de soutenir les besoins :

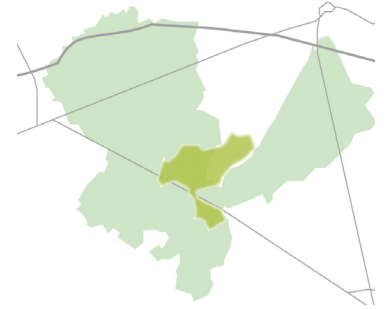
- Des associations de Hoves (parents école de Hoves, foire des artisans, fédération des jeunes agriculteurs,
- Des groupes sportifs(Hoves pelote Espoir...)
- De services décentralisé de la Commune (service à la population, urbanisme....)
- De l'école voisine (fêtes scolaires, spectacles, présentations...)
- Des événements privés citoyens (Mariage, anniversaire...)





Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)

1.3



1. Description du projet

Le présent projet consiste à **réaliser un Plan Communal de Mobilité (PCM)**. Celui-ci permettra :

- L'organisation des éléments structurants des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité à l'échelle de la commune ;
- La réalisation d'un développement territorial cohérent en matière de mobilité.

Le futur plan ouvrira la possibilité de recevoir des subsides pour des projets liés à la mobilité.

Deux conditions cumulatives sont nécessaires pour l'octroi de subventions :

- L'existence d'une commission consultative en aménagement du territoire (CCATM) ou, le cas échéant, d'une commission locale de développement rural ;
- La présence d'un conseiller en mobilité au sein de l'administration communale.

Le PCM est un **outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune**.

Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

Un PCM comprend 3 phases consécutives :

- Etablissement d'un diagnostic de la situation existante
- Définition d'objectifs
- Etablissement de propositions concrètes à court et moyen terme

Ces phases seront élaborées par un bureau d'études désigné par la Commune. Des réunions seront organisées régulièrement avec le comité technique d'accompagnement pour faire part de l'évolution du PCM. Ces réunions permettront au comité de faire ses remarques et de poser éventuellement des questions mais aussi de valider chacune des phases. En cours d'élaboration, une **enquête publique devra être organisée afin de garantir la participation citoyenne**. La CCATM et le Conseil communal seront eux aussi consultés.

2. Justification du projet

Le Plan Communal de Mobilité constitue un outil nécessaire et complémentaire à d'autres outils de planification comme le Schéma de Développement Communal (ex Schéma de Structure Communal) et le présent PCDR.

De manière générale, le PCM va permettre d'améliorer la mobilité et l'accessibilité pour tous, la sécurité routière ainsi que la qualité de vie des habitants par un usage plus rationnel de l'automobile. Comme pour le PCDR, le développement d'une mobilité alternative sera une priorité du futur plan. Ce dernier permettra d'évaluer l'état des réseaux destinés aux déplacements et d'envisager la possibilité de créer des infrastructures pour assurer la pratique de mobilités douces en toute sécurité au quotidien. En effet, il s'agira d'affirmer des liaisons entre les différents pôles de la commune (commerces, équipements, gare, arrêts de bus, les villages, ...). Un PCM permet d'éviter de multiplier les initiatives dispersées sans cohérence entre elles.

De manière ciblée, le PCM va permettre d'anticiper l'impact de la future route Pairi Daiza en ouvrant des discussions avec les principaux acteurs, tout en continuant à affirmer l'engagement de la Commune pour les modes doux au quotidien.

Aujourd'hui, la Commune s'est déjà lancée dans une réflexion pour le développement d'un réseau de mobilité douce à travers la mise en place d'un groupe de travail. Sa première action a été de faire l'inventaire du réseau existant.



3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel du défi

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des silliens en perfectionnant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural ;
- Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité
- Encourager et développer la mobilité douce
- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création d'un réseau de mobilité douce
- Aménagement des abords de la gare
- Aménagement de la ligne 287
- Aménagement de la ligne 87c



Articulation avec les autres politiques communales

Schéma de Développement communal :

- Relier les différents villages au pôle Silly et Silly-gare
- Relier les villages entre eux lorsque cela s'avère nécessaire

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
L'appropriation de l'espace public par les habitants et la convivialité des villages	x		
Diminution du nombre d'accidents de la route et lutte contre l'insécurité routière	x		
Sécurisation des entrées de village et des abords d'écoles (signalisation routière)	x		
Harmonisation des relations entre les différents utilisateurs de la voirie (piétons, cyclistes, automobilistes)			
Développement d'alternatives à la voiture individuelle et diminution des gaz nocifs pour l'environnement		x	
Cohérence des projets afin d'éviter des coûts inutiles			x
Aménagement des espaces publics			x

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Voiries régionales et communales



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW
- TEC/SNCB

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Manque de synchronisation dans les modes de déplacement présents sur la commune
Insécurité liée à la traversée de nationales : N55, N57 et N7

État du dossier

La Commune de Silly a adhéré à la plateforme Carpoolplaza et au service de covoiturage de Taxistop.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la première année :

- Engagement ou formation d'un conseiller en mobilité
- Elaboration d'un pré-diagnostic
- Candidature au Ministre en charge de la mobilité
- Choix du bureau d'études
- Lancement du PCM et analyse de la situation existante

2^{ème}-3^{èmes} années :

- Mise en place d'une stratégie
- Définition et localisation d'actions et de projets

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Etude pour un PCM	50.000 €	Subsides max de la Région wallonne : 75% (étude et mise en œuvre) Part communale : 25% (étude et mise en œuvre)
Total HTVA	50.000 €	
Total TVAC (+21%)	60.500 €	

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Date d'approbation PCM par la RW	Approbation	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de rues avec proposition d'aménagement	20	Comptages
Nombre d'accidents	Diminution par 2	Comptages
Proportion des bâtiments publics et commerces dont les alentours seront sécurisés	5-10%	Administration communale

Annexes

Informations complémentaires Plan Communal de Mobilité

Les démarches administratives

En amont de l'élaboration du PCM, la Commune réalise un pré-diagnostic sur la base duquel le Ministre de la Mobilité marque ou non son accord pour la réalisation du PCM. C'est le moment pour la Commune de désigner ou d'engager un Conseiller en Mobilité pour réaliser ce pré-diagnostic qui prendra la forme d'un tableau synthétique et qui fera état :

- Des problèmes spécifiques rencontrés
- Leurs localisations
- Les actions déjà envisagées
- Identification des traitements que pourra apporter le futur PCM aux problèmes identifiés

L'administration régionale ayant en charge la Mobilité (DGO2) et la Commune rédigent alors ensemble un cahier des charges, sur base du pré-diagnostic.

L'administration régionale lance ensuite la procédure de marché.

Le bureau d'études qui réalisera le PCM est choisi conjointement par la Direction de la Planification de la Mobilité et par la Commune. Celle-ci est accompagnée au cours de l'étude par un comité de suivi créé spécifiquement à cette fin et composé, outre des membres des services communaux, de représentants des administrations suivantes : mobilité, autoroutes et routes, aménagement du territoire, et d'un représentant de la ou des sociétés de transport en commun couvrant la commune considérée.

Le comité accueille aussi, lorsque cela est possible, des représentants de comités ou d'associations, notamment de mobilité douce (GRACQ, Pro vélo...). Le secrétariat du comité est assuré par la Direction de la Planification de la Mobilité, laquelle direction centralise le suivi de tous les PCM wallons.

La réalisation d'un Plan Communal de Mobilité ouvre le droit à des subsides pour les aménagements planifiés « crédits d'impulsion».

Le futur projet devra satisfaire à certaines conditions pour prétendre aux subsides :

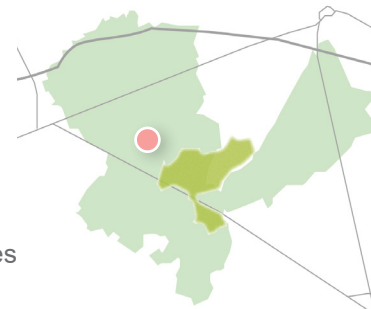
- Il doit se baser sur la création, la rénovation ou l'amélioration d'aménagements qui s'intègrent dans un cheminement destiné aux piétons et/ou aux cyclistes, en termes de continuité, de sécurité, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de qualité/convivialité ;
- Il doit respecter les normes de sécurité de tous les usagers ;
- Il ne peut pas – en tout ou en partie - avoir fait l'objet d'une promesse de subvention (provisoire ou définitive) dans le cadre d'un autre programme de subvention de la Région wallonne, ou être dans l'attente d'une telle promesse.

La subvention peut couvrir 75% du coût du projet.

Le montant intègre les études de projets préalables et l'élaboration des cahiers des charges ; ainsi que les travaux et les fournitures. Le poste relatif aux études ne peut dépasser 7% du coût des travaux.

Création d'une maison rurale à Silly

1.4



1. Description du projet

Le projet vise à créer une maison rurale dans le centre de Silly.

La maison rurale est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives et culturelles.

La future maison rurale viendra s'implanter dans le centre de Silly, sur les parcelles entre l'école et la Maison Communale, là où se trouve le centre culturel actuellement. Bien qu'une implantation soit proposée dans la fiche projet, le périmètre proposé laisse la possibilité au futur auteur de projet de définir la meilleure implantation possible.

L'accès principal de la nouvelle salle se fera directement depuis le nord de la place pour garantir un accès aux personnes à mobilité réduite et une proximité des zones de stationnement. Un accès secondaire sera possible depuis le centre culturel.

Cette nouvelle construction fera environ 400 m² et comportera :

- Un espace d'accueil ;
- Une grande salle polyvalente ;
- Une petite salle polyvalente ;
- Des gradins amovibles ;
- Une scène fixe qui par un jeu de cloison est transformable en une petite pièce autonome ;
- Des sanitaires ;
- Des loges/rangements (accessibles pour la scène intérieur et le théâtre de verdure) ;

- Une cuisine pour les ateliers ;
- Un bar ;
- Un local technique ;
- Un vestiaire.

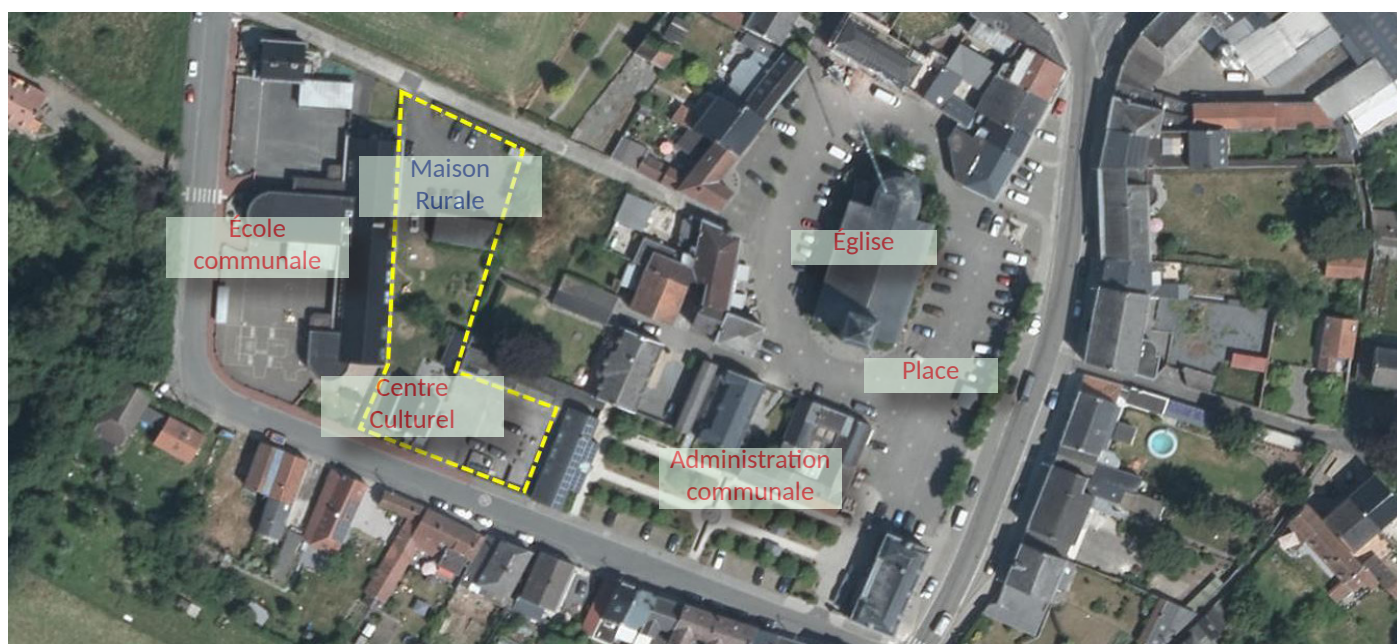
Le projet prévoit également le réaménagement des espaces extérieurs et du stationnement.

Il offrira également un nouveau lieu de convivialité pour les habitants avec la création d'un nouveau parc équipé d'une plaine de jeux pour les plus jeunes.

La scène de la salle polyvalente s'ouvrira vers l'extérieur sur un petit théâtre de verdure qui pourra accueillir les stages et spectacles estivaux.

L'intimité du bâtiment scolaire sera préservée par une rangée d'arbre et une série de bancs.

Le nouveau bâtiment se voudra exemplaire et économe. Il optera pour des dispositifs innovants d'économie d'énergie et pour le recours à des énergies alternatives (panneaux solaires, chaudières à bois, ...). Au vu de sa position au centre de plusieurs bâtiments communaux, il est intéressant que le futur projet analyse la potentialité de développer une chaufferie collective utilisant d'autres ressources que le très polluant mazout.



2. Justification du projet

La commune de Silly est connue pour sa dynamique culturelle et associative. Pourtant, elle ne peut offrir suffisamment d'espaces aux associations pour développer leurs activités ou leur créativité. Il en est de même pour le centre culturel qui souhaiterait amplifier son offre d'éducation permanente au travers de nouveaux ateliers.

Une part importante de l'identité de la commune repose sur son attachement «aux cultures» : locales, musique, danse, arts et plus récemment une «culture des saveurs» à travers son engagement pour la défense et la promotion d'une gastronomie locale, saine et équilibrée (slow food).

Depuis quelques années, la construction d'une salle polyvalente est perçue comme un impératif. Plusieurs projets ont été analysés mais les localisations retenues se sont montrées peu concluantes.

Situé au centre de la commune à proximité d'autres équipements publics (écoles, bibliothèque, centre culturel ...), le futur projet viendra conforter le pôle communal existant. Excentré des habitations, il occasionnera peu de nuisances pour les habitants du centre.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Renforcer et développer les infrastructures de rencontre
- Susciter le rapprochement des Silliens
- Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'une maison de village à Hoves

Restauration de la salle Herman Moreau

Articulation avec les autres politiques communales

Sans objet.

Origine de la demande

Centre culturel, habitants et CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	X		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		X	
Renforcement du dynamisme des associations locales	X		X
Maintien de la qualité paysagère		X	

5. Localisation et statut

Localisation

Place communale, derrière le centre culturel

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

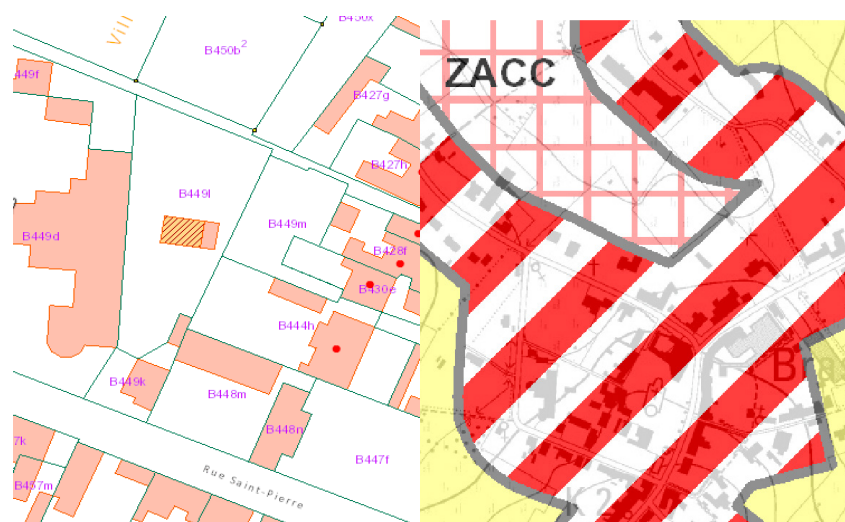
Statut de propriété

Parcelles communales

B449l

B449k

B448m



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW - DGO4 direction Générale Opérationnelle de l'aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
- Fédération Wallonie Bruxelles
- Troupes de théâtre
- Associations culturelles
- CLDR
- Centre culturel
- Convivium Slow Food

Etat du dossier

Néant.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la 1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2^{ème} année :

- Avant-projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-faisabilité

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Pas de salle de superficie suffisante destinée aux associations ou à la culture sur l'entité (les activités de plus grande envergure organisées par le centre culturel doivent se faire dans le réfectoire de l'école).

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			Montant		Sources de Financement					
Total HTVA			1.050.000 €		Commune / Développement Rural / INFRASPORT					
Total TVAC (+21%)			1.270.500 €							
Détail des dépenses présumées										
	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		DR		Autres financements	
					%	Somme	%	Somme	%	Somme
Maison Rurale et abords										
Construction de la Maison Rurale	420	m²	1.400	588.000 €						
Abords et Parking	950	m²	200	190.000 €						
Sous-total HTVA				778.000 €		265.033 €		512.967 €		
Sous-total TVAC				941.380 €		320.690 €		620.690 €		
Tranche 1				500.000 €	20%	100.000 €	80%	400.000 €		
Tranche 2				441.380 €	50%	220.690 €	50%	220.690 €		
Equipements extérieurs									Infrasport	
Plaine de jeu	1	fft	50.000	50.000 €						
Sous-total HTVA				50.000 €		7.500 €				42.500 €
Sous-total TVAC				60.500 €	15%	9.075 €			85%	51.425 €
Equipements culturels									FWB	
Equipements intérieurs et extérieurs (gradins, théâtre de verdure, etc)	1	fft	222.000	222.000 €						
Sous-total HTVA				222.000 €		33.300 €				188.700 €
Sous-total TVAC				268.620 €	15%	40.293 €			85%	228.327 €
Répartition du coût total du projet									Autres financements	
Total HTVA				1.050.000 €		305.833 €		512.967 €		231.200 €
TVA				220.500 €		64.225 €		107.723 €		48.552 €
Total TVAC				1.270.500 €		370.058 €		620.690 €		279.752 €

Projet rémunérateur ☒ oui ☐ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Construction du bâtiment	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
nombre de jours occupés par mois	10/mois	Gestionnaire des lieux
Nombre de grands événements organisés sur une année	10/an	Gestionnaire des lieux



Annexes

Plan de situation



Géoportail de la Wallonie

Création d'une maison rurale à Silly



Annexes

Plan de situation



Géoportail de la Wallonie

Création d'une maison rurale à Silly



Annexes

Périmètre d'intervention



Service Public
Fédéral
FINANCES

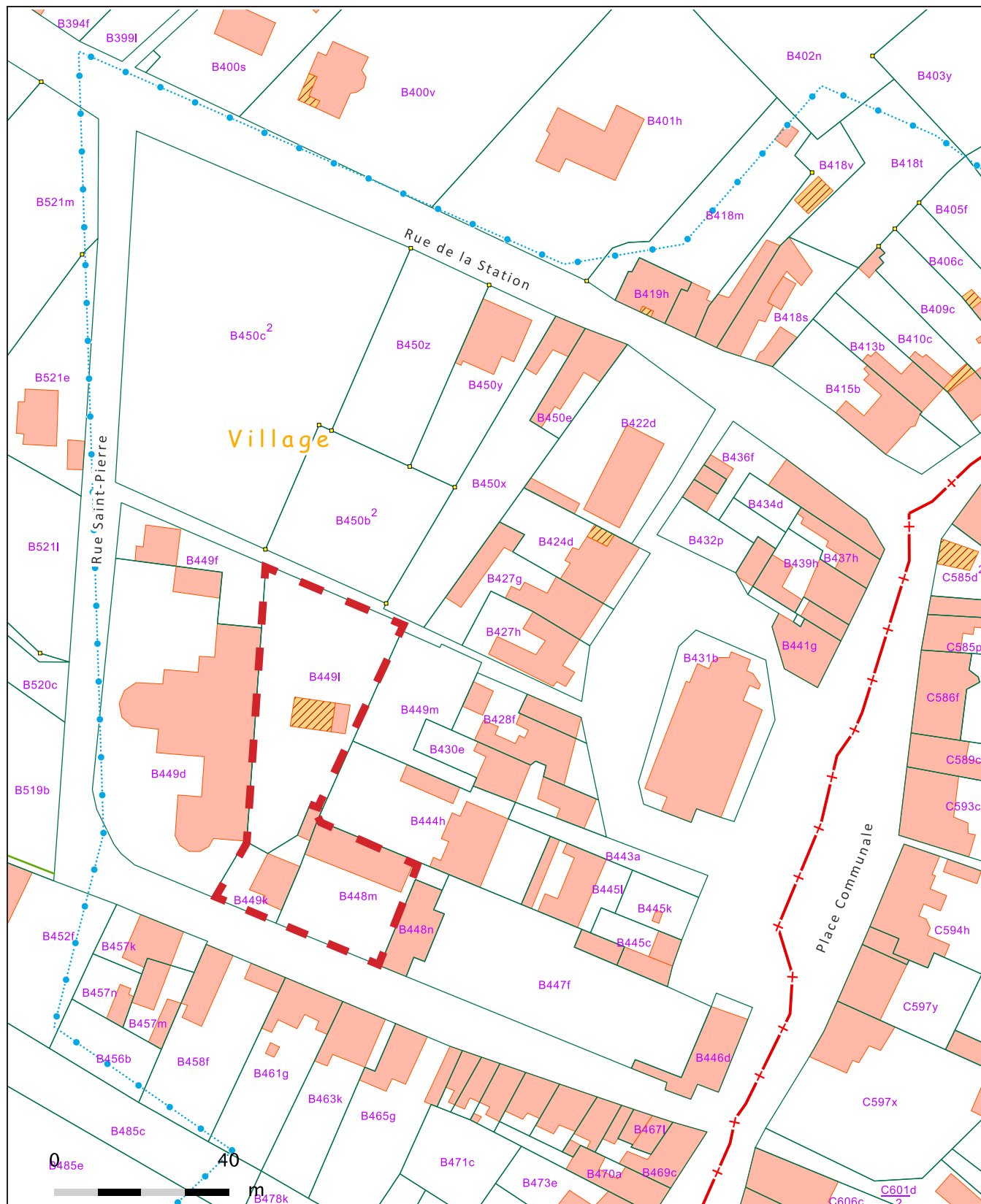
Administration générale de la Documentation patrimoniale

Maison rurale Silly

Centré sur : SILLY 1 DIV/SILLY/

Situation la plus récente

Echelle: 1/1250



© 23/05/2019 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.



Annexes

Périmètre d'intervention



Géoportail de la Wallonie

Création d'une maison rurale à Silly



Annexes

Dossier Photographique



Annexes

Etat des lieux

Le futur projet verra le jour, au cœur de Silly, sur une parcelle en arrière de la maison communale, de l'école et du centre culturel. Cette parcelle en forme de L comprend à son extrémité sud le bâtiment du centre culturel et au nord un vieux garage.

Le couvert végétal est peu significatif (terrain enherbé et zone de gravier).

La parcelle bénéficie d'un accès principal sur la petite voirie entourant la place communale. En face, de l'autre coté de la voirie, on trouve une vaste zone de prairie qui sera aménagée en partie comme zone de stationnement. On trouve un accès secondaire depuis le centre culturel.

La parcelle se trouve en zone d'habitat rural au plan de secteur.

Le périmètre d'intervention est inséré dans le centre de Silly et se trouve à proximité de :

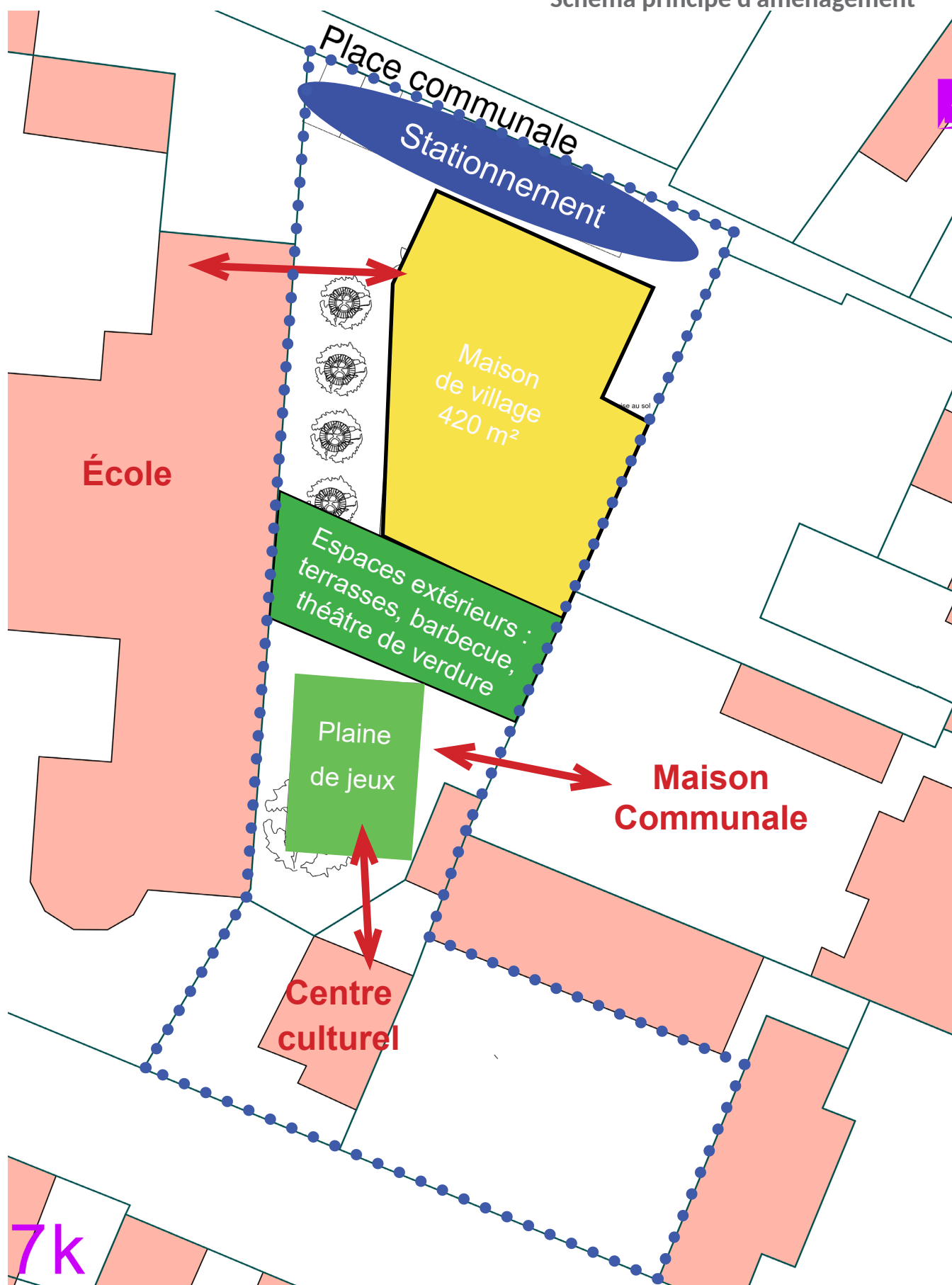
- La place Communale
- La Maison communale
- Des commerces, restaurants
- Du centre culturel
- L'École communale

Annexes

Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

La future maison rurale permettra de soutenir les besoins :

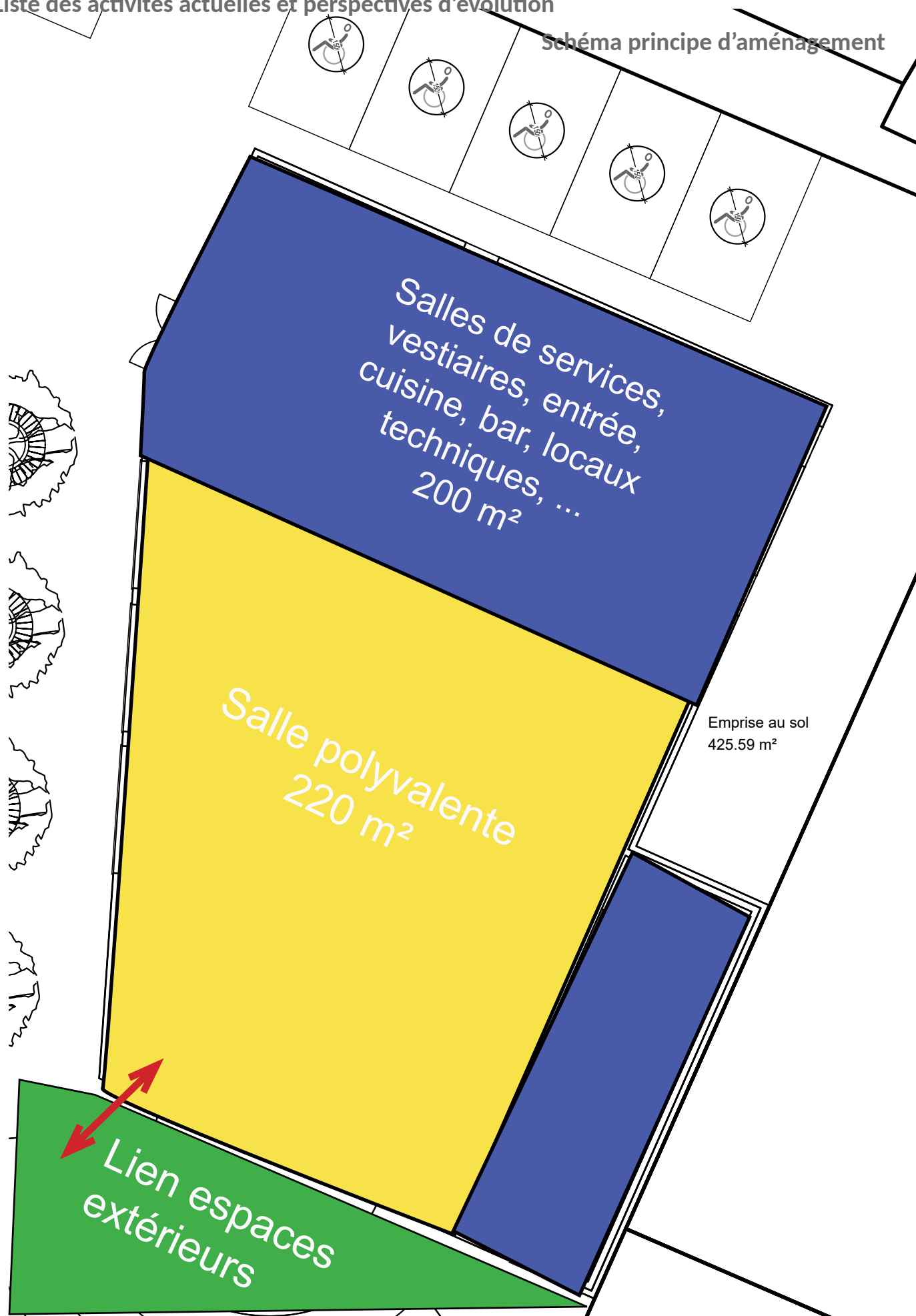
- Des associations de Silly (parents école de Silly, ami du Cœur de Silly, fanfare, PAC, Photo club ...)
- Des activités culturelles(spectacles, projections, concerts..)
- Des activités culinaires (convivium slow food....)



Annexes

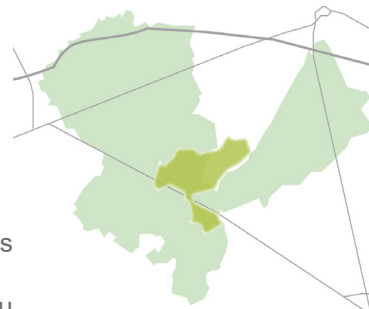
Liste des activités actuelles et perspectives d'évolution

Schéma principe d'aménagement



Création d'un réseau de mobilité douce

1.5



1. Description du projet

Le projet consiste à créer un réseau communal de mobilité douce destiné aux déplacements quotidiens des usagers faibles. Ce réseau reliera les lieux stratégiques de la commune de la manière la plus directe possible tout en préservant la sécurité des utilisateurs.

Basé sur la démarche initiée par le groupe de travail « Mobilité douce » mis en place durant l'élaboration du PCDR, le projet consistera en plusieurs actions :

- Baliser l'ensemble du réseau ;
- Localiser et aménager les tronçons qui nécessitent une restauration ;
- Sécuriser les points noirs relevés sur le réseau (essentiellement les traversées des N5, N55 et N57) via le futur Plan Communal de Mobilité ;
- Faire la promotion du réseau (brochure/cartographie, sensibilisation, ...) ;
- Entretenir le réseau (surveillance par des citoyens relais, parrainage, définition d'un calendrier et d'une méthode d'entretien, ...) ;
- Pérenniser le réseau (modification éventuelle, extension du réseau intra village ou vers les entités voisines, ...).

D'autres options peuvent être aussi être envisagées :

- Proposer une série de circuits à vocation touristique ;
- Proposer des services annexes à l'instar de la location de vélos proposée via le syndicat d'initiative de Silly ;
- Aménager des portes d'entrées sur le réseau (bancs, panneaux d'information, ...)
- ...

2. Justification du projet

La mobilité est un sujet primordial pour les Silliens. Ils souhaitent pouvoir se déplacer en toute sécurité et combiner les moyens de transport pour organiser au mieux leurs trajets.

Cela se traduit par différents souhaits : la création d'un réseau de sentiers utilitaires inter-villages, la mise en place d'actions de sensibilisation et la réappropriation des sentiers par les citoyens.

Dans le cadre de l'ODR, un groupe de travail « Mobilité douce » a été créé en mars 2017 pour mener une réflexion sur le sujet. Accompagné par la FRW, le groupe s'est réuni une dizaine de fois entre 2017 et 2018. Les participants ont établi un programme d'actions qui aboutira à la mise en place d'un réseau de mobilité douce joignant de façon sécurisée les 8 villages mais également le hameau de Saint-Marcoult et la gare de Silly.

Les premières étapes sont réalisées :

- La cartographie du réseau : le groupe a d'abord réalisé un cadastre des itinéraires reliant les villages en sécurité pour les piétons et cyclistes. Cet inventaire a été élaboré sur carte puis épuré avant d'être vérifié sur le terrain selon une grille d'évaluation.
- La définition des outils nécessaires : l'aménagement de la ligne 287, la restauration de la ligne 87c et la mise en place du Plan Communal de Mobilité
- La liste des fournitures nécessaires pour le futur balisage du réseau.

Le groupe de travail a été aussi loin que possible mais les prochaines étapes ne pourront pas être mises en place sans un apport matériel et financier.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

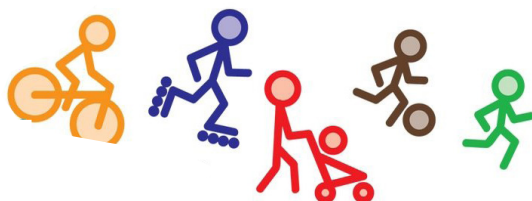
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural ;
- Encourager et développer la mobilité douce

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Mise en place d'un PCM
- Aménagement des abords de la gare
- Création d'un système de covoiturage intracommunal
- Aménagement de la ligne 287
- Aménagement de la ligne 87c

Origine de la demande

Séances d'information
Groupe de Travail – Mobilité
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle	x	x	
Réduction des émissions de gaz à effets de serre		x	
Amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique	x		

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Groupe de travail « Mobilité douce » de Silly
- Syndicats d'initiatives
- Associations de marcheurs
- Sentiers.be

proposition de balisage

- Candidature retenue pour l'aménagement de l'ancienne ligne 287 de chemin de fer entre Bassilly et la rue de la Station à Silly (appel à projet Mobilité Douce 2017 du cabinet Di Antonio)
- Candidature retenue pour l'aménagement de la ligne 287 entre la rue de la Station et Hellebecq (appel Mobilité douce 2018 du cabinet Di Antonio).
- Réflexion sur le balisage avec le GT « Mobilité douce » et financement intégré dans le budget communal 2019

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Réflexion en cours avec le PCM, l'aménagement des tronçons ravel, le balisage au budget...

A travers le groupe de travail, c'est toute une dynamique citoyenne qui a été lancée et qui doit être poursuivie.

Etat du dossier

- Création du groupe de travail « Mobilité douce »
- Réalisation d'un réseau de mobilité douce et d'une

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Balisage
- Aménagement des tronçons et zones à risques
- Promotion du réseau
- Demandes de devis pour les fournitures de balisage.
- Entretien et suivi continu du projet.

Création d'un réseau de mobilité douce - 1.5

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Balisage	12.000€	Commune
Aménagement des points noirs Aménagement des tronçons	En fonction des aménagements nécessaires (à déterminer dans le futur PCM)	
Communication	1.000€	Commune

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création et balisage du réseau	Document réalisé	Administration communale
Réalisation de supports de communication (cartes, etc.)	1/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de citoyens sensibilisés	2/3 des citoyens de Silly	Enquête et comptage
Nombre d'actions réalisées	1/an	Administration communale



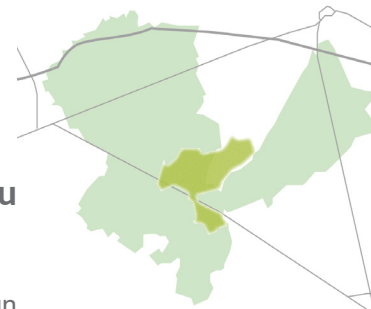
Carte du réseau de mobilité douce de Silly

Silly – GT Mobilité douce



Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

1.6



1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) sur l'ensemble du territoire de la commune de Silly.

Un PCDN est un outil participatif proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire. Le PCDN a pour **but de maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal** en impliquant tous les acteurs locaux (administration, propriétaires privés, agriculteurs, gestionnaires des cours d'eau et citoyens) après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local.

L'objectif principal est de répondre au constat de diminution des espèces et des habitats naturels. La prise en compte de la nature doit se faire à l'échelle du territoire communal et se baser sur au moins deux piliers : la réalisation de projets et la sensibilisation continue de l'ensemble de la population.

À Silly, le PCDN permettra de mettre en place différents types d'actions en faveur de la nature.

Par exemple :

- Des incitations financières, de la sensibilisation, de la collaboration avec le monde agricole pour pallier le manque de haies et de bocages ;
- La création d'un verger et/ou potager communal ;
- La sensibilisation aux hôtels à insectes et à leurs avantages ;
- La relance du projet « Silly, commune fleurie » ;
- L'organisation d'activités dédiées à la biodiversité (jardins partagés, hôtels à insectes, plantes mellifères, vergers) ;
- Porter une attention particulière à la Sylle ;
- La verdurisation des bords de voirie ;
- ...

2. Justification du projet

La mise en place d'un PCDN vise à améliorer la qualité environnementale du territoire et sa gestion tout en développant une vision prospective pour la nature. En travaillant au niveau local, les communes qui mènent un PCDN participent au maintien et à l'amélioration de l'environnement global.

Le PCDN doit devenir une référence pour la Commune, tant en interne qu'en externe.

Au sein de la Commune, le plan délimite un cadre pour les actions en faveur de la nature. Il sert de balise pour les projets et pour l'évaluation de ceux-ci. En externe, le PCDN permet d'amorcer un dialogue constructif avec les acteurs qui pourraient exercer une influence sur le patrimoine naturel local.

À Silly, de nombreuses actions ont déjà été menées en faveur de la biodiversité (projets Biodibap, Zones d'Immersion Temporaire, ...). Silly a également reçu le label « Commune Maya ».

Néanmoins, la CLDR souhaite aller plus loin dans la démarche et s'investir personnellement dans les actions pour la nature. Le PCDN étant basé sur la participation citoyenne, il prend tout son sens à Silly.

Il rassemblera les acteurs locaux de tous horizons : citoyens, acteurs institutionnels, acteurs touristiques, naturalistes, agriculteurs, forestiers, écoles, ... et permettra la réalisation concrète d'actions.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Réduction de la pollution
- Valorisation et développement des énergies vertes
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie
- Lutte contre les inondations

Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Mise en réseau des citoyens	x		
Sensibilisation à la nature	x	x	
Actions en faveur de la biodiversité		x	

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- FRW
- Associations naturalistes
- Citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La biodiversité connaît une crise mondiale ; de nombreuses espèces ont disparu et celles qui restent déclinent. Il est urgent que chacun se mobilise.

La Commune sollicitera rapidement le Ministre de la Nature pour faire partie de la prochaine sélection des PCDN. De nombreuses actions peuvent cependant être mises en place rapidement et ne demandent pas un budget

Réalisation d'un PCDN - 1.6

important. En attendant la mise en place du PCDN, il sera déjà possible d'agir. Ainsi, un groupe nature qui s'inspire du mode de fonctionnement d'un PCDN pourra être créé et permettra d'en assurer la continuité. Pour déjà pouvoir réaliser des actions, en fonction des idées du groupe nature, l'éco-conseiller pourra aller chercher divers subsides : « semaine de l'arbre », « subvention haie », Maya, ...

Etat du dossier

Sollicitation de la Commune au ministre de la Nature pour faire partie de la prochaine sélection des PCDN.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Séance d'information au Collège communal par la FRW
- Candidature pour solliciter la mise en place d'un PCDN et mise en place du partenariat
- Engagement d'un bureau d'étude pour l'élaboration de l'étude du réseau écologique
- Mise en place des séances d'information et groupes de travail citoyens
- Élaboration du programme d'action et signature de la charte PCDN
- Réalisation concrète des actions

De nombreuses actions peuvent cependant être mises en place rapidement et ne demandent pas un budget important. En attendant la mise en place du PCDN, il sera déjà possible d'agir. Ainsi, un groupe nature qui s'inspire du mode de fonctionnement d'un PCDN pourra être créé et permettra d'en assurer la continuité. Pour déjà pouvoir réaliser des actions, en fonction des idées du groupe nature, l'éco-conseiller pourra aller chercher divers subsides : « semaine de l'arbre », « subvention haie », Maya, ...

Un courrier de candidature sera envoyé au SPW et au Cabinet du Ministre en charge de la Nature et des PCDN. Lors du prochain appel à candidature, les communes ayant envoyé un courrier de candidature recevront un dossier à remplir et un jury de sélection se mettra en place pour prioriser les meilleurs dossiers.

Au démarrage du PCDN, trois démarches sont primordiales:

1. Mise en place du partenariat et instauration d'un véritable dialogue en son sein ;
2. Inventaire du réseau écologique communal par un bureau d'étude, avec l'aide accordée par la Wallonie et mise en place d'un groupe de travail « réseau écologique » ;
3. Sensibilisation de la population aux enjeux de la biodiversité.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
<i>Au démarrage du PCDN</i>		
1. Étude du réseau écologique	20.000 €	Région wallonne
2. Mise en place du partenariat et premiers projets	3.500 €	Subside PCDN pour un maximum de 15.500€ Subside PCDN (50%) et budget communal (50%)
<i>A partir de la signature de la charte</i>		
Réalisation des actions	3.500 €	Subside PCDN (50%) et budget communal (50%)

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

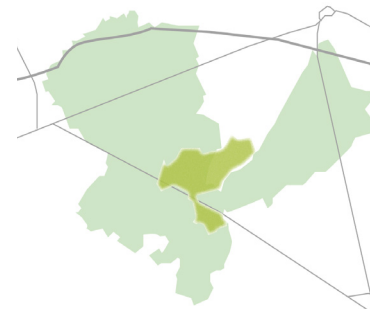
Indicateur	Valeur cible	Source
Signature de la charte	Document réalisé et signé par les partenaires	Administration communale
Réalisation de l'étude du réseau écologique	Document réalisé	Administration communale
Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité	Aménagements visibles	Administration communale
Mise en place d'actions de sensibilisation	Documents et supports réalisés	Administration communale
Mise en place du réseau	Aménagement visible	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de citoyens membres du PCDN	40 membres	Administration communale
Nombre de citoyens sensibilisés	1000 citoyens /an	Administration communale
Nombre d'actions nature réalisées	2 actions /an	Administration communale

Création d'un calendrier et d'une charte agricole

1.7



1. Description du projet

Le projet consiste à créer un calendrier agricole ainsi qu'une charte agricole. Ces deux outils de communication seront rédigés au sein d'un groupe de travail rassemblant agriculteurs et citoyens.

La création de ce groupe permettra de favoriser dans un premier temps le dialogue citoyen/agriculteur puis se concrétisera à travers la réalisation de supports didactiques.

La charte de convivialité intégrera un code de bonnes conduites réciproques, des informations quant aux pratiques agricoles ou encore des conseils pour garantir une bonne entente entre voisins. Le calendrier agricole rappellera la saisonnalité des produits et des cultures. Leur diffusion pourra prendre plusieurs formes : un document imprimé et illustré rappelant le caractère rural et agricole de la commune, une distribution à tous les ménages, un lien sur le site internet de la commune, un présentoir à l'administration communale, etc.

Dans un second temps, ce collectif pourra perdurer et utiliser les documents créés pour proposer des actions concrètes comme par exemple :

- La mise à l'honneur du patrimoine agricole, notamment lors des journées du patrimoine
- L'intégration d'une chronique agricole dans le bulletin communal permettant par exemple d'informer la population concernant les gestes à poser pour faciliter le travail des agriculteurs
- L'organisation de journées « Fermes Ouvertes » pour les enfants, avec circuits pédagogiques, dégustations, rencontres avec les animaux, ...
- La distribution d'une brochure de sensibilisation et de prévention à destination des citoyens désireux de comprendre le métier d'agriculteur et l'agriculture en général
- ...

Ces actions pourront mettre en avant le travail des agriculteurs en fonction de leurs spécificités et maintenir un contact serein avec les citoyens qui ne perçoivent pas toujours les procédés et savoir-faire.



2. Justification du projet

Le dialogue entre citoyens et agriculteurs n'est pas toujours chose aisée, notamment à cause des préjugés, du manque de connaissance des citoyens sur la pratique du métier, et du manque d'information de la part des agriculteurs. Or, ces derniers se défendent de faire au mieux selon les réglementations en vigueur et les conditions imposées par les décisions européennes.

L'agriculture est l'activité économique principale de la commune de Silly. Il est donc essentiel de garantir un avenir à ces travailleurs qui œuvrent au maintien de l'économie sillienne et par conséquent au bien-être des citoyens. Au cours des consultations, nombre de Silliens s'intéressaient aux alternatives à la culture intensive, à la diversification agricole, aux produits locaux, ... sans savoir concrètement comment s'organisent déjà les agriculteurs de leur commune. La communication est donc une réalité à intégrer dans toutes les réflexions.

Le projet reflète une réelle volonté de rapprocher plus et mieux encore les habitants des villages de Silly en constituant une ouverture au dialogue.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Soutenir une évolution de l'agriculture respectueuse du territoire et des citoyens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Mise en place d'une structure de développement local
- Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux
- Création d'une plateforme de communication

Origine de la demande

Groupe de travail Économie
Rencontre des agriculteurs
CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Soutien à une agriculture durable		X	X
Partage de connaissances et apprentissage d'un métier	X		X
Sensibilisation à la diversification agricole et aux techniques respectueuses de l'environnement		X	

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Agriculteurs
- Citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Peu d'interactions entre les citoyens et le monde agricole

État du dossier

Néant



Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

- Mise en place du groupe de travail
- Définition des objectifs et du programme d'actions du groupe
- Réalisation des actions

Planification :

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Communication - Impression	5.000 €	Administration communale

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place d'un groupe de travail	1	Administration communale
Organisation de réunions	2/an	Administration communale

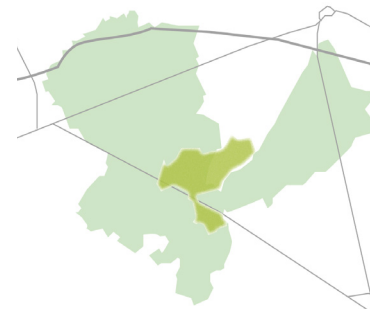
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'agriculteurs membres	8	Administration communale
Nombre de citoyens sensibilisés	En fonction des actions	Administration communale
Nombre d'actions réalisées	1/an	Administration communale
Nombre de publications (communication)	En fonction des actions	Administration communale



Valorisation du petit patrimoine

1.8



1. Description du projet

Le projet a pour but la restauration, la valorisation et la promotion du petit patrimoine présent à Silly.

La première étape du projet consistera à dresser un inventaire des éléments du petit patrimoine : chapelles, monuments, points d'eau, etc. Ce travail pourra être réalisé avec l'aide de personnes ressources mais également avec le grand public. L'utilisation des cartes interactives de type OpenStreetMap sera proposée de manière à toucher un maximum de personnes.

La deuxième étape du projet consistera à déterminer les éléments qui nécessitent une restauration ou une mise en valeur et de mener à bien les travaux. En fonction des besoins, les aménagements pourront être réalisés soit directement par les bénévoles de la Commission Patrimoine, soit par les ouvriers communaux, ou encore à l'aide de subsides (Petit Patrimoine Populaire Wallon, Commissariat Général au Tourisme, etc.).

La troisième étape consistera à faire la promotion du petit patrimoine. Des actions de sensibilisation seront menées auprès de différents publics (écoles, familles, touristes, etc) et prendront différentes formes : de l'animation (signalétique QR codes, création de sentiers patrimoniaux, geocaching, etc.) ou de l'édition (brochure, plan, etc.).

Le syndicat d'initiatives de Silly comprend une Commission Patrimoine qui a déjà réalisé un inventaire des chapelles présentes dans le village de Silly. Cette commission pourrait prendre en charge la coordination du projet.

2. Justification du projet

Silly est surtout connue pour son patrimoine bâti et ses châteaux. Le petit patrimoine est respecté et apprécié mais subit parfois les dommages du temps. Par ailleurs, il reste peu connu des habitants eux-mêmes. Les réunions de consultation ont mis en évidence l'intérêt de la population pour une restauration et une valorisation de ce patrimoine en particulier.

Ce projet permettra la mise en valeur des éléments de petit patrimoine tout en renforçant les liens entre les habitants, en valorisant le cadre de vie et en favorisant le tourisme.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Valorisation touristique des patrimoines
- Dynamisation des églises

Origine de la demande

Groupe de travail Environnement
CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Sauvegarde du petit patrimoine	x		
Promotion du patrimoine et participation à l'offre touristique	x		x
Sauvegarde d'éléments naturels		x	

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

- La Commune

Partenaires potentiels

- Le syndicat d'initiatives de Silly comprend une Commission Patrimoine qui a déjà réalisé un inventaire des chapelles présentes dans le village de Silly. Cette commission pourrait prendre en charge la coordination du projet.
- La CLDR
- Les citoyens

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Préservation du patrimoine, risques de dégradation avec le temps.

État du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

- Inventaire – restauration - communication
- Définition des objectifs et du programme d'actions du groupe
- Réalisation des actions

Planification :

Démarches administratives à réaliser

Après l'inventaire : identification du statut de propriété des différents éléments inventoriés

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Suivi du projet et collaborations étroites avec le syndicat d'initiative de Silly

Respect du Développement Durable dans les restaurations

Suivi des potentiels appels à projets

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Aménagements identifiés dans l'inventaire et sensibilisation	20.000 €	Administration communale Petit Patrimoine Populaire Wallon

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation de l'inventaire	1	Syndicat d'initiatives
Réunions de la Commission Patrimoine	3/an	Syndicat d'initiatives

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions menées (restauration ou communication)	2/an	Administration communale

Valorisation et développement des énergies vertes

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place d'actions ou d'initiatives en faveur des énergies vertes.

L'énergie verte est une énergie tirée de sources d'énergie qui n'ont pas d'impact sur notre santé, qui ne polluent pas l'environnement et qui représentent une faible charge pour ce dernier. Elle désigne l'énergie produite grâce aux différentes sources d'énergies renouvelables.

Les premières réflexions émises par la CLDR s'orientent vers des actions variées notamment de production d'énergie alternative aux combustibles fossiles tant de manière collective qu'individuelle.

Il convient dans un premier temps de réaliser une étude examinant les potentialités du territoire par rapport aux différentes filières possibles et par rapport aux applications locales et à l'impact résiduel sur l'environnement.

Les pistes proposées par la CLDR sont les suivantes :

- Le bois-énergie : exemple d'application : Chauffage urbain au moyen d'une chaudière commune avec des plaquettes de bois pour les bâtiments communaux du centre de Silly ;
- Le solaire : exemple d'application : Réflexion autour des sociétés d'électricité qui louent des toits pour des panneaux photovoltaïques
- Le vent : exemple d'application : Projet de micro-éolien, projet d'éolienne citoyenne.

Outre la production d'énergie, les habitants entendent développer des projets qui promeuvent de bonnes pratiques aux quotidien tels que :

- La mise en place **d'achats groupés** pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Une **réflexion sur les véhicules électriques** sur le territoire et l'équipement de la commune pour mieux les accueillir au quotidien (borne de recharge près des bâtiments publics tels que la gare, SillySport, la future maison rurale, la future maison de village de Hoves, ...);
- Un renouvellement de la mission **de l'éco-passeur** sur la commune. Pour la CLDR, il ne doit plus être «juste consulté» mais doit être plus proactif et proposer des solutions concrètes pour la commune et les habitants.



1.9

2. Justification du projet

En Belgique, la majorité de l'énergie est obtenue à partir de sources d'énergie fossiles. Actuellement, la majeure partie du gaz et de l'électricité est achetée à l'étranger, mais dans un proche avenir, l'énergie fossile devenant de plus en plus rare, elle sera également appelée à devenir de plus en plus chère.

De plus, l'énergie fossile contribue largement au changement climatique. La Région wallonne comme beaucoup d'autre acteurs publics, s'est fixée pour objectif de réduire les gaz à effet de serre de manière drastique dans les années à venir. Il est donc urgent qu'au niveau local nous produisions notre électricité, notre chaleur, notre refroidissement et notre eau chaude autrement.

La CLDR souhaite engager la commune dans cette démarche en développant des actions qui contribuent à une diminution de l'impact écologique sur le territoire. Elle souhaite également opérer à une baisse des dépenses financières en matière d'énergie tant à l'échelle communale qu'à l'échelle des ménages. Le coût d'achat d'outils de production d'énergies renouvelables reste un frein à leur développement. Un achat groupé pourra stimuler cette demande et améliorer la rentabilité de cet investissement. Ce sera également une occasion de rassembler des Silliens et de favoriser les liens sociaux autour d'un projet commun.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

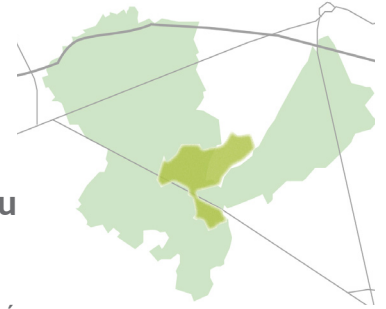
- Faciliter la transition vers une consommation énergétique plus durable

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Réduction de la pollution
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie

Origine de la demande

Groupe de travail Environnement
CLDR



4.Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
La réduction du coût et de la consommation énergétique des Silliens et de la commune		x	x
Le recours aux énergies renouvelables		x	x
La réduction des émissions de CO ²		x	
L'émergence de dynamiques citoyennes	x		

5.Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6.Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

- La Commune

Partenaires potentiels

- L'éco passeur
- La CLDR
- Les citoyens

7.Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

L'énergie fossile contribue largement au changement climatique, notamment à cause des gaz à effets de serre. De plus, en devenant de plus en plus rare, elle sera également appelée à devenir plus chère.

Etat du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

- Définition du nouveau rôle de l'éco-passeur
- Etat des lieux des actions et filières énergétiques qui pourraient être développées à l'échelle communale
- Réalisation des actions

Planification :

Contact avec les facilitateurs bois-énergie à la FRW pouvant aider à monter des projets.

Mise en place d'un groupe de travail et renouvellement de la mission de l'éco-passeur de la commune

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Suivi des potentiels appels à projets et des subsides mobilisables

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
<i>Étude de faisabilité sur les Énergies Vertes</i>	50.000 €	Administration communale Région wallonne UREBA

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nouvelles missions de l'éco-passeur	1	Validation par le Collège communale
Formation d'un groupe de travail	1	Administration communale
Nombre de réunions	2/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions initiées	2/an	Administration communale



Réduction des pollutions

1. Description du projet

Le projet a pour objectif la diminution des sources de pollutions mais aussi des impacts engendrés par celles-ci sur l'environnement et les personnes.

L'idée de ce projet est de s'intéresser à toutes les formes de pollution qui agissent négativement sur le bien-être des habitants de Silly mais aussi des visiteurs. La sensibilisation et la mise en place d'action seront les deux opérations principales du projet. Elles seront initiées et réfléchies par un groupe de travail. Celui-ci se concertera afin de proposer des projets et actions afin d'enrayer différents types de pollution :

- La pollution par des déchets et dépôts clandestins : Plusieurs initiatives peuvent être lancées telles que des séances d'informations compostage, l'installation de poubelles de tri publiques, l'inscription aux ambassadeurs de la propreté, l'organisation d'une marche blanche, la pose de filets aux sorties d'égouts, ... ;
- La pollution des cours d'eau (PASH, assainissement, contrat de rivière) ;
- La pollution des sols : sensibilisation à l'usage des pesticides dans les jardins, des produits phytosanitaires dans les maisons, ... ;
- La pollution sonore en bord d'autoroutes et nationales qui traversent la commune : mur antibruit, revêtement de route adapté, ... ;
- La pollution de l'air ;
- ...

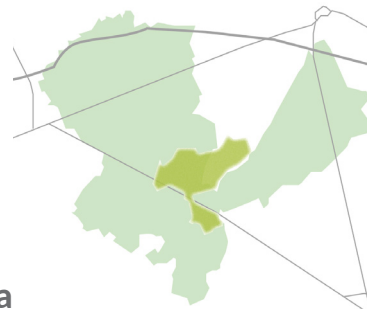
2. Justification du projet

La réduction de la pollution quelle qu'elle soit aura un impact positif tant sur la santé et le bien être des personnes que sur l'environnement, le paysage et l'économie au sens large.

Ce projet viendra en renfort d'autres fiches-projets du PCDR qui n'ont pour autant pas la réduction de la pollution comme objectif principal : valorisation des énergies vertes, développement de la mobilité douce, création d'un guichet énergie/logement, etc. Il permettra d'accentuer l'impact positif sur le développement durable à travers la réalisation d'actions citoyennes.

Le souhait de la CLDR est de pouvoir s'investir dans des alternatives aux pratiques actuelles polluantes. La commune de Silly et ses habitants s'activent déjà en ce sens avec les familles « 0 déchets », le SlowFood ou encore la mise en place du groupe d'achat local. La CLDR veut encourager et développer ces initiatives afin de contrer les nuisances perçues par les citoyens telles que la perte de biodiversité, l'impact visuel des déchets ou encore l'atteinte des polluants sur la santé.

1.10



3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Mise en place d'un PCDN
- Ouverture d'un guichet logement et énergie
- Valorisation et développement des énergies vertes
- Création d'une charte et d'un calendrier agricole
- Création d'un réseau de mobilité douce

Origine de la demande

CLDR

Séance d'information



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel		
	Environnement		
	Economique		
Préservation d'un environnement sain et de qualité		x	
Impact positif sur la santé et le bien-être	x		

5. Localisation et statut

Localisation

À l'échelle de l'entité

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

- La Commune

Partenaires potentiels

- Contrats de rivière Dendre et Senne

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 Mal-être pour certains citoyens dû à une pollution sonore importante dans certains villages
 Manque d'un groupe porteur pour la réduction des pollutions environnementales

État du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

- Mise en place du groupe de travail
- Définition des objectifs et du programme d'actions du groupe
- Réalisation des actions

Planification :

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Suivi des potentiels appels à projets et des subsides mobilisables



8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Fonction des besoins établis par le groupe de travail	2.000 €	Administration communale

Projet rémunérateur

☐ oui

☒ non

9. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Formation d'un groupe de travail	1	Administration communale
Nombre de réunions	2/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'actions initiées	2/an	Administration communale



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE SILLY



agora
-urba.eu

cittaslow

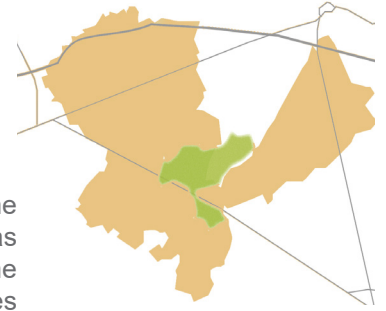


Table des matières

2.1 Création d'un atelier rural	3
2.2 Création de logements intergénérationnels	7
2.3 Aménagement place de Hoves	11
2.4 Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie	15
2.5 Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux	17
2.6 Mise en place d'une structure de développement local	21
2.7 Création d'un rôle d'ambassadeur de village	25
2.8 Création d'une plate-forme de communication	27
2.9 Aménagement des abords de la gare	29
2.10 Création d'un système de covoiturage intracommunal	33
2.11 Mise en place d'un service de transport collectif intracommunal	37
2.12 Création de logements tremplins	41

Création d'un atelier rural

2.1



1. Description du projet

Le projet consiste à créer un atelier rural via l'achat d'un bâtiment ou via la construction/rénovation d'un bâtiment sur un terrain communal.

L'atelier rural doit être **suffisamment modulable** « pour pouvoir accueillir des entreprises aussi variées qu'un atelier de menuiserie ou qu'une chocolaterie. Il comporte toutefois systématiquement un ou plusieurs grands espaces/ateliers, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires. Il peut être conçu en un ou deux étages, en un seul bâtiment ou en plusieurs » (Source : Fondation Rurale de Wallonie, Cahier rural : l'atelier rural, n°1, 2016).

Les aménagements des abords de l'atelier doivent permettre un **accès facile pour les livraisons et comprendre des emplacements de stationnement sécurisés**, entre autres pour du charroi lourd.

Il est évident que cette localisation doit être réfléchie en fonction notamment des axes routiers, des possibilités de covoiturage, et des services de transport en commun.

Selon des modalités à établir par la Commune, l'atelier pourrait être revendu à l'entrepreneur s'y étant implanté depuis plusieurs années, en vue de réinvestir dans un nouvel atelier ou dans un autre projet du PCDR.

2. Justification du projet

Il est important de soutenir les jeunes entrepreneurs pour favoriser l'activité économique à Silly et par conséquent son dynamisme au quotidien. La demande citoyenne est forte ; les citoyens souhaiteraient qu'un espace soit dédié à l'entrepreneuriat sur la commune.

Aujourd'hui, la commune ne dispose pas de zone d'activité sur son territoire et les chefs d'entreprises peinent à trouver un lieu pour exercer leur activité sur la commune.

L'atelier rural contribuera directement au maintien et à la création d'emplois dans la commune et sera un soutien à la dynamisation économique de la commune.

Un atelier rural, en tant qu'outil de développement, contribue à l'économie rurale. Ce projet sera donc un bon moyen de stimuler et de soutenir cet état d'esprit et d'ouvrir à moyen terme une réflexion sur la nécessité de développer une zone d'activité sur la commune de Silly.

Aujourd'hui, une zone d'activité ne répondrait pas forcément au problème des nouvelles petites entreprises qui cherchent à s'installer sur la commune et qui bénéficient de peu de capital pour louer un espace ou un bâtiment à haut loyer.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Accueillir et aider le développement des petites entreprises

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Mise en place d'une structure de développement local (ADL)

Création d'une maison multi-services à Hoves

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

Création d'une zone d'activité économique

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création et pérennisation d'emplois sur le territoire	x		x
Diminution des trajets domicile-travail pour les ménages	x	x	x
Choix de solutions énergétiques pour les futurs bâtiments		x	
Rééquilibrage démographique via la lutte contre l'exode des jeunes à la recherche d'un lieu pour implanter leur activité	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

A définir

Piste : Gare, Ancienne sucrerie de Hellebecq et ancienne laiterie Saint-Michel.

Statut au Plan de Secteur

Peut être situé n'importe où en zone constructible

Statut de propriété

Néant



Bureaux et entrepôts - Atelier Rural d'Ellezelles



6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- La future structure de développement local
- Entrepreneurs privés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments ou de terrains pour lancer un projet d'atelier rural.

État du dossier

Sans objet.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Achat du terrain
- Appel d'offre, désignation d'un auteur de projet et réalisation d'une première esquisse

2^{ème} année :

- Rédaction d'un permis

3^{ème} année :

- Réalisation du bâtiment
- Définition des modalités de gestion et d'occupation
- Promotion de l'infrastructure.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création ou rénovation d'un bâtiment	1	Administration communale - service travaux

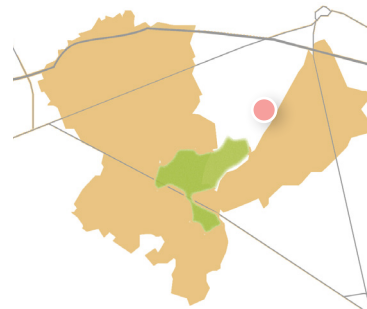
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de locataires à l'ouverture de l'atelier rural	100% des locaux prévus	Administration communale
Durée d'utilisation des locaux sur 10 ans	Minimum 80%	Administration communale



Création de logements intergénérationnels

2.2



1. Description du projet

Le projet consiste à créer plusieurs logements intergénérationnels dans la commune.

Le logement intergénérationnel est conçu et aménagé pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés, en encourageant et en facilitant leurs interactions, notamment par l'échange de services. Sans relever stricto sensu de la vie communautaire, ce type de logement vise à soutenir l'entraide et la coopération entre les différentes générations. Dans le cadre de ce projet, ils prendront la forme d'immeubles intergénérationnels qui offrent des logements de tailles différentes pouvant accueillir des personnes vivant seules ainsi que de petites familles.

Les personnes âgées pourront bénéficier de logements adaptés (situés au rez-de-chaussée, avec accès PMR) ainsi que du soutien d'autres habitants en cas de difficultés rencontrées au quotidien. Les jeunes familles trouveront éventuellement des solutions pour la garde des enfants. La sélection des futurs habitants s'appuiera sur des critères d'âges, ainsi que des critères socio-économiques. La cohabitation et les gestes d'entraide reposeront sur la volonté des habitants. Le public visé comprend donc des personnes âgées, des familles, et des jeunes couples.

Des salles communes et services adaptés seront mis à disposition des habitants.



2. Justification du projet

Lors du diagnostic participatif, de nombreuses demandes ont été exprimées pour des services et des logements intergénérationnels. En effet, la commune possède une offre en logement très peu diversifiée.

Ce projet permettra d'éviter la fuite des jeunes pour qui l'accès au logement à Silly s'avère compliqué en raison de l'indice de richesse élevé.

Il permettra aussi aux personnes âgées de rester dans leur commune tout en ayant un logement adapté à leurs besoins.

Enfin, le projet favorisera également la solidarité entre les générations.

pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création de logements tremplins
- Création de logements pour personnes âgées

Origine de la demande

Consultations citoyennes

Groupe de Travail – Société

Conseil Consultatifs Communal des Aînés

La Commune

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

- Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
- Susciter le rapprochement des Silliens
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Liens intergénérationnels	x		
Maintien de toutes les classes d'âges sur la commune	x		x
Favoriser les rencontres et activités entre habitants	x		
Bonne isolation du bâtiment garantissant une faible consommation énergétique		x	
Loyers modérés pour les locataires	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

Aujourd'hui aucun lieu n'est arrêté.

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune
CPAS

Partenaires potentiels

Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet de logements intergénérationnels.

Etat du dossier

Sans objet

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de logements	5	Administration communale - service travaux

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation des logements	40% occupé par les 25-35 ans et 40% par les plus de 60 ans	Administration communale

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Achat d'un terrain ou d'un bâtiment
- Appel d'offre, désignation d'un auteur de projet et réalisation d'une première esquisse

2^{ème} année :

- Rédaction d'un permis

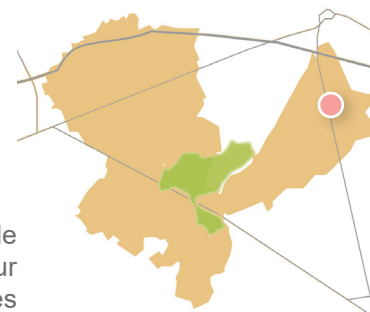
3^{ème} année :

- Réalisation des travaux et aménagement
- Définition des modalités de gestion et d'occupation



Aménagement place de Hoves

2.3



1. Description du projet

Le projet prévoit le réaménagement de la place de Hoves. Ce futur aménagement a pour but d'améliorer la convivialité et la sécurité au quotidien. Il s'inscrit dans le projet plus global de dynamisation du centre et de réorganisation des fonctions entre la place de Hoves, le petit parc, l'école et l'agoraspace du quartier de « La Clergerie ».

Le projet prévoit de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel en créant un véritable espace public et en y intégrant la N55 et le parvis de l'église. Un revêtement plus noble que de l'asphalte sera utilisé afin de donner plus d'importance à l'église et ses abords. Le projet devra insister sur la qualité paysagère en intégrant des éléments arborés.

Il s'agira d'opérer à une transformation de la place «parking» en un lieu qui donne envie de s'y arrêter et qui se prête à la rencontre et au repos : un espace dédié aux convivialités offrant plusieurs ambiances. Le piéton y retrouve sa place grâce à un agrandissement des surfaces piétonnes. Cela demande une réorganisation locale de la circulation automobile en mettant en avant le déplacement et l'accessibilité (PMR).

La future place s'appuiera sur les principes d'aménagement suivants :

1.Sécuriser l'entrée de la place et la rue du Moulin : la sécurité et le confort des usagers faibles (sécurisation des traversées de la N55). L'idée est d'aménager une zone de séparation entre la place, la chaussée N55 et la rue du Moulin pour mieux distribuer le trafic (dispositif physique). Cette idée permettrait premièrement de canaliser la sortie et l'entrée de la place depuis la chaussée et deuxièmement de réguler la vitesse à l'entrée de la rue du Moulin. La vitesse de circulation des voitures devra s'adapter à la présence des piétons.

La partie centrale de la place est libre pour pouvoir accueillir des événements tels que des manifestations culturelles, festives,...

L'agrandissement des surfaces piétonnes est accompagné d'îlots plantés et arborés apportant une amélioration du cadre de vie.

La circulation sur la place pourrait être organisée en sens unique (sens horlogique). Cela canaliserait ainsi le déplacement des véhicules motorisés et sécuriserait le déplacement des usagers plus faibles.

L'aménagement de l'espace résiduel en gravier permettrait une mise en valeur de l'église et l'intégration d'un accès praticable pour les personnes à mobilité réduite vers celle-ci, tout en la connectant à la place.

2.Structurer le stationnement

La réorganisation du stationnement se fera principalement autour de la place. Une petite poche au pied du parvis sera réservée aux personnes à mobilité réduite et une seconde petite poche à l'angle de la rue du Moulin permettra de développer du stationnement pour le nouvel immeuble et d'offrir un emplacement pour une bulle à verre.

3.Rendre la place plus conviviale

La place actuelle est beaucoup trop minérale et dédiée exclusivement au parking et à la balle pelote. Les riverains souhaiteraient qu'elle soit plus conviviale avec des espaces verts, de la végétation, des bancs, des places de parking structurées, des coffrets électriques pour les Food trucks et les marchés, un point d'eau (fontaine par exemple), la place pour un chapiteau, ... Cela nécessiterait de déplacer le terrain de balle pelote qui engendre parfois des nuisances sonores notamment lors des soirées à



la buvette dans l'ancienne maison communale. Ce local pourrait d'ailleurs être utilisé comme point de dépôt pour des produits locaux et pallierait le manque de commerces sur cette place.

Il est important d'assurer une certaine continuité dans les aménagements et fonctions de la place et ses alentours. En effet, la Cure et la plaine de jeux sont reculées et pourraient être rendues plus visibles et mieux intégrées dans les plans d'aménagement.

2. Justification du projet

La place de Hoves est l'unique place publique du village. Elle est scindée en deux par la N55 et en subit les conséquences (sécurité des piétons, bruit, omniprésence du stationnement).

Malgré ses qualités, à l'exception de la balle pelote et du stationnement, cette place n'est pas utilisée par les habitants en raison de l'absence d'aménagements conviviaux, et de la proximité de la chaussée.

Hoves est très excentrée par rapport aux autres villages de la commune de Silly. Cet éloignement nécessite d'autant plus de restructurer cette place afin de renforcer la cohésion entre les habitants du village.

C'est un projet supporté par les habitants de Hoves. En effet, il s'inscrit dans une réflexion générale sur la dynamisation du centre de Hoves, menée et structurée par le collectif des citoyens de Hoves depuis des années. Cette dernière repose sur la sécurisation de la place, la rationalisation du stationnement, la création d'une maison de village et le développement de liens avec la Clergerie.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

- Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »
- Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

•

Rappel des objectifs

- Renforcer et développer les lieux de rencontre
- Susciter le rapprochement des Silliens
- Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Aménagement cœur de Bassilly

Création d'une maison multi-services à Hoves

Valorisation du petit patrimoine

Aménagement place de Fouleng

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x

5. Localisation et statut

Localisation

Centre du village de Hoves

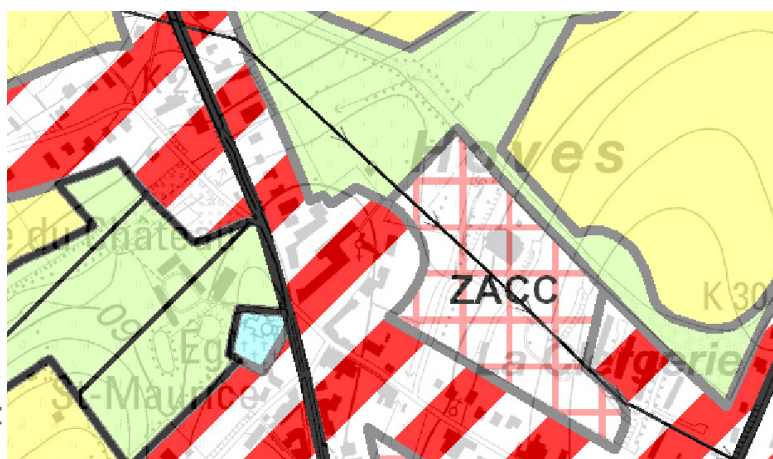
Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Route régionale



6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Le comité des habitants de Hoves
- La fabrique de l'Eglise



Eglise Saint-Maurice

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La place sera aménagée une fois que le terrain de balle pelote sera déplacé aux abords de la future maison de village de Hoves (fiche projet 1.2)

Etat du dossier

Sans objet.

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

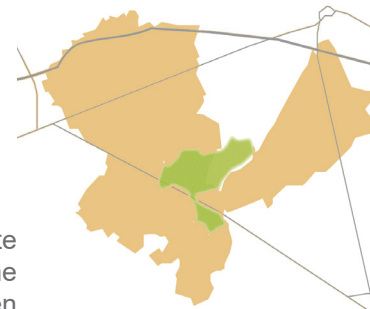
Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement de la place	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale
Nombre de festivités organisées par an	3	Administration communale

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie

2.4



1. Description du projet

Le projet vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et privés; d'une part pour limiter l'impact écologique sur la planète et d'autre part pour diminuer l'impact économique sur le budget de la commune, des ménages et des entreprises silliennes. Il s'agit de mettre en place une meilleure isolation des bâtiments mais également d'innover en ayant recours aux énergies renouvelables.

Un premier volet serait davantage destiné à l'amélioration des performances des bâtiments communaux en développant des projets exemplaires. Il s'agit en amont d'organiser des audits énergétiques et d'ensuite mettre en œuvre les recommandations.

Un second volet serait ouvert à tous, et viserait à favoriser de nouvelles pratiques. Il pourra s'agir d'une sorte de guichet logement et énergie comme le développe la Région wallonne. Le but sera d'assurer une concentration et mise à disposition d'information au public. Il s'agira également d'aider les Silliens dans l'obtention de primes et de subventions pour des travaux, et la mise en place d'équipements spécifiques pour la maison.

Des groupements d'achat pour certains équipements/matériaux pourraient également s'envisager. La commune est déjà dotée d'un éco-conseiller en développant un lieu dédié et en élargissant ses tâches (cf-fiche projet Valorisation et développement des énergies vertes en lot 1), la commune sera munie d'un outil solide pour lutter contre le gaspillage énergétique. En lien avec le projet sur énergies vertes (en fonction du résultat des études sur les différentes filières possibles) un projet exemplaire sur la filière bois-énergie pourra être porté pour les bâtiments communaux du centre de la commune.

2. Justification du projet

Les énergies renouvelables permettent de diminuer la consommation énergétique de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétique, réduisant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), comme préconisé par les politiques publiques régionales, nationales et internationales.

Ce projet permet en outre de valoriser les ressources locales. Il est également l'occasion d'innover, et de sensibiliser la population aux énergies renouvelables.

Les Silliens sont fortement sensibilisés à ces questions et on fait remonter à plusieurs reprises leur volonté d'entamer des actions spécifiques en la matière.

La CLDR souhaite engager la commune dans cette démarche en développant des actions qui contribuent à une diminution de l'impact écologique sur le territoire. Elle souhaite également opérer à une baisse des dépenses financières en matière d'énergie tant à l'échelle communale qu'à l'échelle des ménages et des entreprises rurales qui sont fortement contraints dans leurs consommations par leur dépendance à l'automobile, par un parc immobilier constitué principalement de maisons 4 façades.... Le coût d'achat d'outils de matériaux de construction performant énergétiquement reste un frein à leur développement.

De manière générale, le projet aura d'autres effets bénéfiques car il contribuera à améliorer le niveau de confort des logements des Silliens et contribuera à une meilleure reconnaissance des ressources locales. Un achat groupé pourra stimuler cette demande et améliorer la rentabilité de cet investissement.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Faciliter la transition vers une consommation énergétique plus durable,
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Réduction de la pollution
Valorisation du petit patrimoine

Origine de la demande

Consultation des citoyens
Groupe de Travail – Environnement



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Diminution des consommations énergétiques	x	x	x
L'émergence de dynamiques citoyennes mobilisatrices (achat groupé)	x	x	x

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- CPAS
- DG04 -Wallonie Energie
- Les habitants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

En attente de l'engagement d'un futur éco-conseiller et de la prise de ses fonctions

Etat du dossier

Un éco-conseiller en cours de recrutement sur la commune

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Lancement de l'audit sur les bâtiments communaux
- Mise en place du guichet

2^{ème} et 3^{ème} année :

- Mise en œuvre des recommandations
- Lancement des premiers achats groupés

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'audits réalisés	1 audit des bâtiments communaux	Administration communale
Mise en place du guichet logement	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux de bâtiments améliorés	60%	Administration communale
Taux d'habitants ayant bénéficié d'informations	100%	Administration communale

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place une infrastructure de mise en valeur, de coordination, de diffusion, d'aide à la production et de vente des produits locaux : un hall-relais agricole.

Tel que défini dans l'appel à projet lancé en 2018, « *le hall relais agricole est un immeuble destiné à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage par des agriculteurs ou par des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles* ».

Le projet s'articule autour de deux actions :

- La mise à disposition de locaux équipés pour la production et la transformation de produits agricoles ;
- L'établissement d'un point central de vente (vitrine) pour les habitants et les touristes en plus des points déjà existants sur l'entité (Proxi Delhaize, fermes, ...);
- Une cuisine pour les collectivités.

Ce projet devra s'appuyer sur une communication dynamique et s'inscrire dans l'engagement de la commune auprès du mouvement Slow Food.

En amont de la mise œuvre du projet, un groupe de travail sera constitué de volontaires qui affineront le concept et la future implantation du bâtiment. Le groupe pourra s'appuyer sur des expériences similaires telles que le Hall du Terroir de Moucron, l'espace d'accueil du Pays de Geminiacum à Pont à Celle et les Bons Villers et Agricovert à Jodoigne.

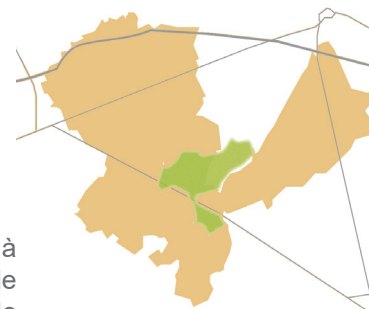
Aujourd'hui, la localisation reste à déterminer ; plusieurs lieux ont été évoqués par la commune et la CLDR (Secteur de la gare, centre de Silly).

2. Justification du projet

Ce projet vise avant tout à **soutenir et promouvoir le secteur agricole** local en permettant aux agriculteurs de développer des revenus supplémentaires à travers des activités de transformation et de stockage. Il s'agit également de diminuer les intermédiaires pour un plus juste retour des profits pour le territoire.

Ce type de structure permettra de créer assez rapidement des emplois.

2.5



Ce projet vise également à répondre à une demande de plus en plus grande des citoyens en produits locaux issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de faciliter leur approvisionnement en les concentrant en un seul lieu.

Ce projet constitue une vitrine de la qualité et du savoir-faire des artisans et agriculteurs locaux.

Ce projet permettra de :

- Favoriser les comportements « éco-responsables » en profitant des ressources présentes sur la commune et en valorisant les circuits courts ;
- Développer l'emploi dans des secteurs à privilégier que sont les secteurs agricoles (production, transformation, et commercialisation), environnementaux (énergies alternatives, gestion de l'espace rural) et touristiques.

Ce projet pourrait répondre à un appel à projet de la région wallonne et/ou être associé au projet d'atelier rural.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- S'appuyer sur la dynamique Slow Food pour que consommer local devienne une habitude
- Soutenir une évolution de l'agriculture respectueuse du territoire et des citoyens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Atelier Rural
Création d'une charte et d'un calendrier agricole
Mise en place d'une structure de développement local (ADL)

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie
La Commune
Consultation agriculteurs

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction des circuits de distribution		X	X
Création d'emplois sur la commune	X		X
Dialogue entre les agriculteurs et les habitants	X		

5. Localisation et statut

Localisation

À définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Nouvelle structure de développement local

Partenaires potentiels

Les agriculteurs, producteurs et artisans locaux de la commune et des communes voisines

La CLDR

ASBL Cittaslow

Syndicat d'initiative de Silly

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet d'infrastructure de transformation et de commercialisation de produits locaux.

État du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

- Mise en place d'un groupe de travail
- Définition et achat si nécessaire du lieu
- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation des bureaux d'études et auteurs de projet

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux



8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création du hall relais	1	Administration communale

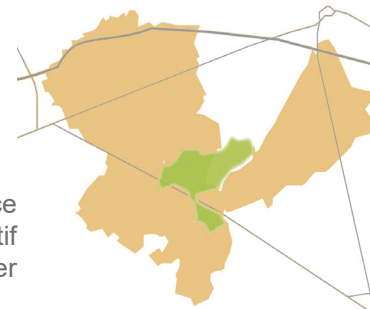
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de producteurs impliqués	10	Structure porteuse Hall agricole
Nombre d'emplois créés	1-2	Structure porteuse Hall agricole



Mise en place d'une structure de développement local

2.6



1. Description du projet

Calqué sur le modèle des Agences de Développement Local (ADL), le projet consiste à mettre en place une structure communale dont la mission sera de développer l'emploi et l'économie à l'échelle locale.

Sachant que la reconnaissance de nouvelles ADL est suspendue par le Gouvernement wallon depuis 2015, 3 possibilités s'offrent à Silly pour mettre en place le projet :

- La commune peut créer une structure de développement local sur fond propre (exemple de la commune de Lessines) ;
- La commune peut élaborer un dossier qui pourra être soumis lors d'une prochaine réouverture du subside ou dans le cadre d'un appel à financement spécifique ;
- La commune peut solliciter l'extension de l'ADL d'une commune voisine. Pour Silly, ce cas de figure pourrait être envisagé avec les communes d'Enghien et Soignies qui disposent d'une ADL.

De manière globale, la structure de développement local aura pour mission de :

- Diagnostiquer les atouts et les faiblesses de son territoire
- Établir un plan stratégique de développement économique durable
- Définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer
- Réunir les acteurs locaux pour mener des actions créatrices d'emploi
- Susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'action
- Accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles
- Stimuler des réseaux au service de l'entrepreneuriat

Plus spécifiquement à Silly, la structure de développement local permettra de dynamiser et coordonner l'activité économique de l'entité en aidant les différents acteurs économiques existants.

Elle aura pour but de développer au quotidien le concept Slow Food. Une proche collaboration sera mise en place avec le Consortium Slow Food pour la mise en évidence des ressources et du savoir-faire des producteurs et artisans locaux avec, par exemple, l'organisation de concours culinaires, la mise en valeur d'un produit par mois associé à une recette, le lancement d'un label, d'un packaging ou d'une signalétique adaptée, etc. Le Plan de Cohésion Sociale et le centre culturel de Silly seront également des

partenaires d'importance qui ont pour objectif commun de sensibiliser au manger local et sain.

Elle aura également pour mission de soutenir et valoriser les commerces et indépendants de l'entité tout en mettant en place des actions créatrices d'emploi. Tous les secteurs économiques seront visés : agriculture, artisanat, commerce, tourisme, HoReCa, etc.

Enfin, elle pourra assurer la gestion d'autres projets du PCDR, notamment celle de l'atelier rural, et répondre ainsi au manque d'infrastructure pour les entreprises.

2. Justification du projet

Le territoire de Silly offre peu de postes par rapport au nombre de travailleurs qui y résident et, excepté pour l'agriculture, la proportion d'indépendants est légèrement inférieure à l'ensemble des entités voisines.

Pourtant, de nombreux acteurs communaux et paracommunaux s'impliquent au quotidien dans le développement local de Silly : le concept Slow Food propose chaque année diverses initiatives et actions permettant de mettre en avant les producteurs de Silly et des environs. Le syndicat d'initiative de la commune organise des événements touristiques valorisant les acteurs et artisans locaux ; le centre culturel et le PCS s'impliquent dans la thématique des produits locaux, notamment à travers la mise en place d'un groupe d'achat commun, etc.

La CLDR salue le travail fourni mais estime qu'il est encore possible d'amplifier les démarches. En mettant en place une structure propre, une réflexion globale sur le développement de Silly pourra être menée : Comment développer au quotidien le concept Slow Food ? Faut-il développer un packaging attractif autour des produits de Silly ? Comment soutenir et valoriser les commerces et indépendants locaux ? Quel tourisme à Silly ?

Cette structure de développement local permettra ainsi de centraliser et coordonner les initiatives silliennes tout en contribuant à la mise en œuvre de nouvelles initiatives de dynamisation économique.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Accueillir et aider au développement des petites entreprises

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'un atelier rural

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

Création d'une zone d'activité économique

Origine de la demande

Groupe de travail Économie

CLDR

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien du tissu économique local	x	x	x
Développement de nouvelles initiatives économiques			x
Sensibilisation aux produits locaux	x		x

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

Consortium Slow Food

Syndicat d'initiative de Silly

Centre culturel de Silly

Plan de cohésion sociale et CPAS de Silly

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La structure de développement local est un outil potentiel pour la mise en œuvre d'autres projets du PCDR : création d'un atelier rural, création d'une plate-forme de communication, création d'un hall relais, création d'une zone d'activité économique.

Depuis 2015, moratoire du Gouvernement wallon sur la création de nouvelles Agence de Développement Local

État du dossier

Stratégie Slow Food, association des commerçants, calendrier des commerçants

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

Sans objet

Planification :

La structure de développement local sera calquée sur les ADL. Elle pourra donc prendre la forme d'une ASBL ou d'une régie communale autonome. La Commune devra examiner la forme la plus adéquate.

Recrutement du personnel

Élaboration et mise en œuvre du programme d'actions.

Démarches administratives à réaliser :

Mise en place administrative de la structure (enregistrement, statuts, etc)

Recrutement du personnel

Préparation d'un dossier de candidature pour un potentiel prochain appel.

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de la structure	1	Administration communale
Nombre d'actions organisées et coordonnées	En fonction du type d'actions	Administration communale

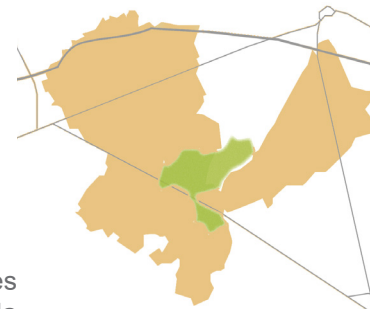
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Évolution du nombre d'entreprises, de commerçants et de producteurs locaux	Maintien ou croissance	Administration communale



Création d'un rôle d'ambassadeur de village

2.7



1. Description du projet

Ce projet a pour objectif de permettre un rapprochement intervillage dans l'entité malgré la distance et les sentiments d'appartenance villageois.

L'idée est d'encourager les interactions sociales amenant à des échanges d'initiatives transposables dans tous les villages. Pour atteindre cet idéal, une structure de concertation par village sera créée et représentée par un ou deux ambassadeurs qui pourront se réunir pour former une commission intervillage communale. Cette commission pourra se rassembler plusieurs fois par an et sera soutenue par la commune ; cette dernière garantira des lieux de rencontre et de l'aide pour la publicité ou de l'équipement.

Au sein de chaque village, il y aura donc un comité qui se développera autour de projets qui visent à renforcer le lien social ou résoudre des problématiques locales qui nécessitent une solution collective. Les comités de quartier, représentés par un ambassadeur, pourront jouer un rôle de relais vis-à-vis des institutions publiques à différents niveaux, par exemple en permettant un échange d'informations entre les habitants et les pouvoirs publics ou encore une collaboration dans les initiatives citoyennes. L'ambassadeur pourra également être le relais citoyen pour des projets culturels, sportifs et éducatifs. Il sera la personne de contact au sein d'une structure villageoise qui participera à la vie et à l'animation du village.

2. Justification du projet

Silly est une commune définie par un large territoire avec huit villages positionnés aux quatre coins de l'entité. La distance entre certains d'entre eux ne permet pas toujours d'établir un lien social direct ou un échange entre les habitants des différents villages.

Lors des consultations, l'idée de relancer les kermesses, les fêtes de voisins, l'accueil des nouveaux habitants était revenue à plusieurs reprises.

Ces initiatives font appel maintenant à une aspiration plus grande qui est de relancer la dynamique de village tout en permettant les échanges de bons procédés.

Le problème de la communication et de la visibilité s'en verrait aussi soulagé par la présence d'un relais citoyen qui faciliterait le dialogue entre les villages et la commune

par des rencontres annuelles facilitant la coordination d'événements, d'activités, de bénévoles, de connaissances...

Parallèlement, cela faciliterait la communication sur les projets entre les citoyens et la commune.

A Hoves, un groupe de citoyen s'est formé et réfléchit au développement de son village sur base de problématiques constatées au quotidien. Le groupe a été consulté dans le cadre du PCDR afin d'entendre sa proposition quant à l'aménagement du cœur de Hoves (place, jeu de balle, Clergerie) et la création d'un espace citoyen. Ce type d'initiative facilite le dialogue et permet d'accélérer les procédures.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'une plateforme de communication

Origine de la demande

CLDR

Séance d'information



4.Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement de la cohésion sociale	x	x	x
Communication renforcée entre les acteurs du territoire			x

5.Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6.Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

La commune

Partenaires potentiels

Association et comité de village

7.Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Sans objet

Etat du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Programme des travaux :

Sans objet

Planification :

Recrutement du personnel

Mise en place d'un mode de sélection

Démarches administratives à réaliser

Sans objet

8.Évaluation

Indicateurs de réalisation

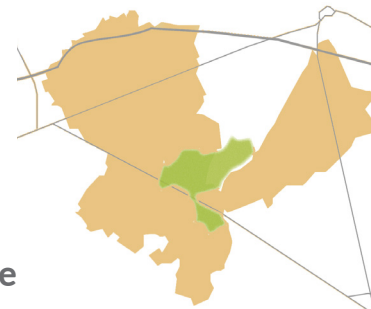
Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'ambassadeurs	7	Administration communale
Nombre de réunions	4/an	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombres d'actions	2/an	Administration communale

Création d'une plateforme de communication

2.8



1. Description du projet

Ce projet vise à créer une interface virtuelle permettant de renforcer le lien social et la communication : échange de services, de matériel, organisation d'ateliers, groupes d'échange ou de discussion, covoiturage...

Il s'agira de choisir un outils existant (smiile, proxigen, voisineo,...), disponibles à la fois sur ordinateur et smartphone, afin de permettre aux utilisateurs de se focaliser sur son alimentation en contenu et de les décharger totalement des aspects de gestion du réseau et de l'interface.

Les membres de la CLDR, après avoir choisi et testé l'outil, s'en feront les ambassadeurs dans leur rue, quartier, et village. Des séances d'information seront organisées dans chacun des villages pour faire connaître l'outil et ses potentialités. Pour les personnes moins familiarisées aux outils numériques, des formations à l'utilisation et au paramétrage de l'outil seront organisées.

Lorsque le système sera suffisamment alimenté par les citoyens, la commune ajoutera ce média à ses moyens de communication. Certains outils offrent en effet des fonctionnalités telles que des sondages en ligne, une remontée d'informations vers l'administration, etc.

Dans tous les cas, la commune veillera à informer les nouveaux habitants de l'existence de cette plateforme.

2. Justification du projet

Les Silliens ont régulièrement mis en avant leur volonté d'être plus engagé dans la vie communale, mais aussi leur difficulté à recréer du lien social. Le rythme de vie actuel ne permet plus de prendre le temps d'aller à la rencontre de l'autre et de créer du lien en partageant ses centres d'intérêt.

L'adoption d'une plateforme de proximité permettra de faire rencontrer l'offre et la demande en termes de services et d'animations et de recréer des liens qui, de virtuels, deviendront rapidement réels.

Le choix d'un outil existant et gratuit permet de minimiser les investissements et de concentrer l'énergie des utilisateurs sur le contenu plutôt que sur l'outil proprement dit.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Néant

Origine de la demande

Consultation population
Groupe de Travail – Société
Groupe de Travail – Économie



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Favoriser la communication, les échanges et l'entraide citoyenne	x		x
Renforcer la visibilité des habitants et des entrepreneurs du territoire	x		x

5. Localisation et statut

Localisation
Sans objet

Statut au Plan de Secteur
Sans objet

Statut de propriété
Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur
Commune

Etat du dossier
Sans objet

Partenaires potentiels
CLDR
Associations

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
Programme des travaux :
Sans objet

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
Ce projet pourrait s'appuyer sur des outils en cours tels que Smogey qui est toujours en construction au moment de l'élaboration du PCDR

Planification :
Recrutement du personnel

Démarches administratives à réaliser
Sans objet

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

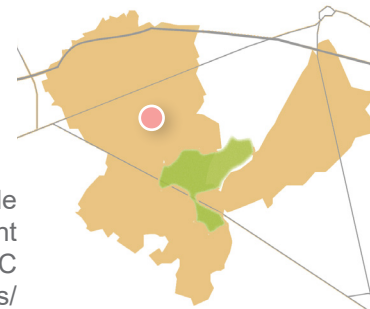
Indicateur	Valeur cible	Source
Mise en place d'une plateforme de communication et d'échange	1	Administration communale
Mise en place de formations	2/an	Administration communale
Mise en place de séances d'informations	1/village	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux séances d'information	2%/village	Administration communale
Nombre d'inscrits sur la plateforme	5% de la population	Administration communale
Nombre de participants aux formations	10/formation	Administration communale

Aménagement des abords de la gare

2.9



1. Description du projet

La gare de Silly est particulièrement fréquentée par les communes voisines, en raison de sa position centrale mais également car elle offre des trajets directs vers Bruxelles. Victime de son succès, le parking de la gare est aujourd'hui saturé. Pour faciliter son accès, la Commune et la SNCB sont en train d'aménager une poche de stationnement de 250 places supplémentaires permettant d'améliorer la capacité existante et les accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le projet s'inscrit dans la volonté d'affirmer la gare comme un pôle intermodal à l'échelle communale et de réduire la dépendance à la voiture individuelle sur le territoire.

Cette première étape dans le processus de gestion de la gare va permettre d'éviter le stationnement sauvage (rue de la nouvelle Gare et rue Carmois) et d'éviter les circulations piétonnes non sécurisées.

Le futur projet constitue la seconde étape. Il vise à améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité de la gare afin de mieux répondre aux besoins des usagers et de promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture. Il s'agit d'en faire un espace public convivial de qualité autour duquel se développe les différentes fonctions autour du bâtiment de la gare.

En concertation avec la CLDR, les principes suivants ont été identifiés et seront affinés par le futur Plan Communal de Mobilité (PCM) :

1. L'amélioration des accès à la gare par des modes doux en créant notamment **une jonction cyclable** entre la rue de Wastine et le chemin Dugnolle, en développant une **zone « dépose-minute »** ;
2. La création d'une **une zone «dépose minute»** pour faciliter et fluidifier le débarquement des voyageurs ;
3. L'augmentation de **l'offre en stationnement** pour les véhicules motorisés et du stationnement sécurisé pour les deux roues ;
4. La promotion du **covoiturage** par le développement d'un **espace réservé** (cf- fiche covoiturage) ;
5. La valorisation des modes alternatifs en offrant des **zones de recharge pour les véhicules électriques** ;
6. L'amélioration **des services** en gare en garantissant un abri pour les voyageurs et une bonne signalétique du site ;

7. L'accentuation de l'intermodalité en adaptant les horaires des TEC par rapport aux arrivées/départs des trains .

Ces derniers peuvent être indiqués via des affichages électroniques.

Le schéma d'organisation des différentes fonctions, présenté en annexe, donne une illustration de l'organisation des abords de la gare énoncée plus haut.

2. Justification du projet

Le train est un atout pour la commune de Silly, qui la met à proximité des grands pôles d'activités de la région.

La réorganisation de la gare incitera des fonctions traditionnelles et l'intégration de nouvelles (recharge de véhicules électriques et covoiturage) inciteront certains habitants à délaisser leurs voitures au profit du train pour leurs déplacements domicile-travail.

Ce nouveau pôle intermodal correspond à des demandes citoyennes et à un engagement de la Commune vers une meilleure qualité de vie et une mobilité plus durable au quotidien. A plusieurs reprises, le secteur de la gare a été identifié comme lieu pertinent pour y développer une pôle d'économie local autour de projets tel qu'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux, un atelier rural, une Zone d'Activité....

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité
- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs
- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Mise en place d'un PCM

Création d'un réseau de mobilité douce

Création d'un système de covoiturage intracommunal

Mise en place d'une navette communale

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4.Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Prise en compte des mobilités alternatives	x	x	x
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Amélioration du cadre paysager	x		
Appropriation de l'espace public par les usagers et amélioration de la convivialité du pôle gare	x		

5.Localisation et statut

Localisation

Rue de la Nouvelle gare

Statut au Plan de Secteur

Zone Services public et équipements

Zone d'Équipement

Statut de propriété

Commune

SNCB



Projet nouveau parking de la gare

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

SPW

SNCB

Etat du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

Analyse des propositions du PCM

Consultations citoyennes

A partir de la 2^{ème} année :

Mise en place des aménagements proposés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Diagnostic du PCM

Collaboration avec la SNCB

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

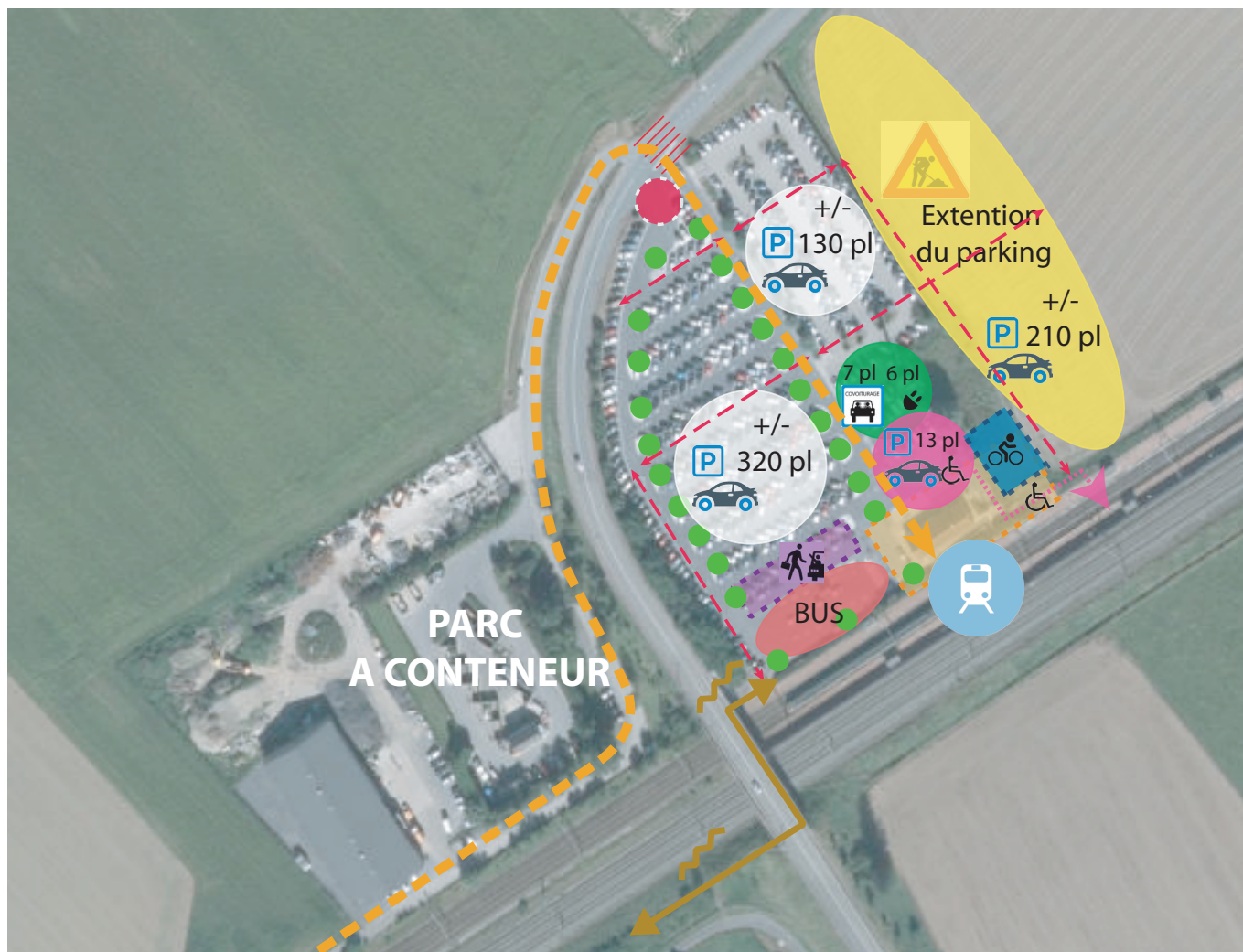
Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des aménagements de la gare	100%	Service des travaux de la Commune
Création d'un itinéraire mode doux entre la rue de Wastine et le chemin de Dugnolle	1	Service des travaux de la Commune

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux moyen de places occupées dans la zone de covoiturage par jour	70%	Comptage Administration communale
Taux d'occupation des box vélos	70%	Données Administration communale

Annexe

Proposition d'organisation des différentes fonctions attenantes au pôle gare.



LEGENDE

- Sécuriser les accès (entrée/sortie du Parking)
- Verdurisation
- Créer une traversée (Mode doux- piéton/cycliste)
- Avoir une continuité (Mode doux- piéton cycliste)
- Avoir des accès piéton sécuriser depuis/vers stationnement
- Garantir la continuité de l'accessibilité PMR
- Aménager, sécuriser les accès directs aux quais (escaliers)
- Aménager un parvis Zone d'attente confortable (mobilier, plantation, signalétique)
- Aménager une zone déchargement de voyageurs
- Réserver des emplacements aux véhicules électrique avec borne de recharge
- Réserver des emplacements au covoiturage
- Parking vélo (U vélo et abri sécurisé)

Création d'un système de covoiturage intracommunal

1. Description du projet

Le projet consiste à développer un système de covoiturage pour les Silliens, dédié principalement aux déplacements dans la commune et à proximité.

Le covoiturage peut être défini de la manière suivante :

- Le covoiturage consiste à partager un véhicule particulier pour un trajet commun (au moins deux occupants) ;
- Le conducteur n'est pas un professionnel, il ne peut être rémunéré ni par les passagers ni par un tiers.

Une prestation de covoiturage est un service de mise en relation des conducteurs et de passagers afin qu'ils puissent réaliser des trajets avec un même véhicule. Cela se réalise via un site internet spécialisé sur lequel sont déposées des offres et des demandes de voyage.

A l'échelle de la commune et pour développer une solution adaptée à la population et aux acteurs du territoire, **un diagnostic préalable** devra être réalisé pour permettre à la commune **d'évaluer les besoins** en fonction du motif de déplacement (travail, école, course, spectacle...), de sa périodicité (quotidien, épisodique), sa distance (courte/longue), **d'établir et de pointer les solutions à adopter**. Ce dernier pourra être réalisé dans du Plan Communal de Mobilité (PCM) .

La communication est déterminante dans le développement d'un système de covoiturage local. La mise en place d'un plan de communication efficace et performant est indispensable dès le lancement du service de covoiturage (publicité, animation) et doit **s'inscrire dans la durée** (logo, plaquette de présentation).

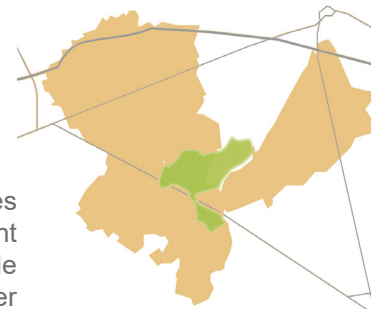
La pratique du covoiturage nécessite certains aménagements tel que :

- Des places réservées / aires de stationnement (secteur de la gare, proximité du centre de Silly, centre de Hoves, Hellebecq, Bassilly, Fouleng, etc.) ;
- Dépose-minute, lieu permettant la montée et la descente des covoiturés en toute sécurité ;
- Signalétique

2. Justification du projet

Le covoiturage est un enjeu fort dans les zones rurales et surtout à Silly qui se trouve à proximité de grands pôles urbains et de Bruxelles. Il pourrait amoindrir la dépendance à la voiture individuelle des ménages, améliorer la mobilité

2.10



de certaines personnes (âgées, écoliers, n'ayant pas de voiture personnelle ...) et ainsi améliorer l'accès à l'emploi et aux services, tout en créant ou en maintenant du lien social entre les ménages.

Le covoiturage peut avoir des vertus sociales et permettre des rencontres (personnes âgées, étudiants...).

Les sites de covoiturage se sont multipliés ces dernières années. L'usager est souvent perdu et se décourage à trouver une offre adaptée au quotidien.

Le covoiturage contribue à diminuer le nombre de véhicules en circulation et à fluidifier le trafic, améliorant ainsi les temps de trajets.

Par ailleurs, le covoiturage génère des économies sensibles pour les usagers qui partagent le même trajet.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs



Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'une plate-forme de communication
Réduction de la pollution
Aménagement des abords de la gare
Mise en place d'un service de transport collectif intra communal
Réalisation d'un PCM

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction du risque d'accidents	x		x
Amélioration de la cohésion et des échanges entre les Silliens	x		

5. Localisation et statut

Localisation

Sans objet

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

TEC
SPW
Taxi social

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Diagnostic dans le cadre du PCM

Etat du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année :

Réalisation du diagnostic
Définition des actions à mettre en place (+ liens avec le PCM)

A partir de la 2^{ème} année :

Mise en place des aménagements sur le terrain et du système de mise en relation des usagers
Communication et signalétique

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
La création d'un système de covoiturage local	1	Administration communale
Nombre d'aménagements spécifiques destinés au covoiturage (places, arrêts, signalétique)	1/village	Administration communale

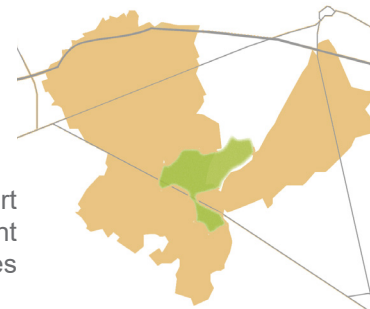
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de participants aux journées d'informations	50	Administration communale
Nombre de covoitureurs inscrits sur la plateforme - évaluation tous les 6 mois	50	Administration communale



Mise en place d'un service de transport collectif intracommunal

2.11



Les solutions de transport à la demande peuvent ainsi varier en fonction des éléments suivants :

- Types de services
 - Transport à la demande à itinéraire fixe (ligne virtuelle) et horaires fixes
 - Transport à la demande à itinéraire fixe (ligne virtuelle) et horaires variables
 - Transport à la demande à itinéraire variable (dans une zone) et horaires fixes
 - Transport à la demande à itinéraire variable (dans une zone) et horaires variables
 - Transport à la demande flexible (porte-à-porte).
- Système de réservation
 - Téléphonique
 - En ligne
 - À l'avance sur demande
 - Autre
- Type de véhicules et équipements nécessaires à bord des véhicules
 - Voitures, des vans ou des autobus de petite taille minibus (entre 4 et 20 passagers)
 - GPS ;
 - Un ordinateur de bord

1. Description du projet

Le futur projet vise à développer une offre de transport collectif pour les déplacements intracommunaux.

En amont, un diagnostic permettra à la Commune d'évaluer les besoins et les solutions à adopter : un bus local (type Proxibus) ou un service de transport à la demande. Ce dernier pourra être intégré dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM).

1 - L'offre de transport via un bus local se caractérise par des horaires fixes, des arrêts prédéterminés, et une circulation périodique. L'exploitation d'un bus local permet en effet plus souple qu'une ligne traditionnelle : les trajets peuvent varier selon les jours de la semaine. La Commune est l'opérateur de transport, en partenariat avec les TEC. Le bus local est le seul outil de transport régulier de personnes dont la maîtrise appartient à la Commune. La Commune dispose ici de la possibilité de créer un service spécialisé répondant aux besoins de sa population ou aux orientations données par la politique communale.

Il est développé sur base d'une **convention avec le groupe TEC local**, qui prévoit classiquement que :

- le matériel roulant est fourni par les TEC ;
- le carburant est payé par la Commune ;
- les chauffeurs sont rémunérés par la Commune mais les TEC se chargent de leur formation ;
- les petits entretiens sont à charge de la Commune ou des TEC, moyennant alors un paiement kilométrique
- les entretiens importants sont effectués par les TEC ;
- les recettes sont reversées aux TEC ou partagées avec la Commune.

2 - L'offre de transport d'un bus à la demande (TAD) se distingue des autres services de transports collectifs par le fait que le véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire un besoin particulier.

Les TAD sont organisés par des professionnels du transport et, à la différence des taxis, les voyages ne sont en général pas individuels. Un opérateur se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs.

Parallèlement à ce travail d'analyse et d'étude, il est intéressant d'aller voir d'autres projets et d'en avoir leur retour. On peut citer les communes de Durbuy, Chimay et Braine-l'Alleud. Les TEC Namur-Luxembourg organisent depuis 2004 dans 215 villages de la Province de Luxembourg (Haute-Sûre, Forêt d'Anlier et communes de Bertogne, Sainte-Ode, Libramont et Neufchâteau) un service de transport à la demande. Plus près, en province du Brabant-Wallon, il est intéressant de se pencher sur le premier Proxibus intercommunal qui assure des liaisons entre les communes de Chastre, de Mont-Saint-Guibert et de Louvain-la-Neuve.

2. Justification du projet

La question de la mobilité en milieu rural prend de plus en plus d'importance. Elle confronte en effet le besoin des ménages d'une mobilité sans cesse accrue à une carence de plus en plus marquée des transports publics, due à une rationalisation des services de transport et à une désaffection de ceux-ci par des usagers, majoritairement motorisés, en quête de flexibilité et de performance en termes de temps de parcours.

Aujourd'hui, la commune Silly développe une offre de transport locale spécifique dédiée aux scolaires (bus) aux publics fragilisés du CPAS et aux associations qui en font la demande (mini-bus de 9 places). Inspiré par les projets de Proxibus qui se sont développés dans des communes périphériques (Waterloo, Rixensart) et qui a connu un grand succès en raison de la présence de navetteurs ; la CLDR souhaite développer une offre locale plus large destinée à tous les silliens, qui relirait les points principaux de la commune.

Rappel des objectifs

- Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Aménagement des abords de la gare
Réduction de la pollution
Plan Communal de Mobilité

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Assurer une bonne desserte de l'ensemble de la commune	x		x
Réduction de l'usage de la voiture individuelle	x	x	x
Réduction des inégalités	x		x

5. Localisation et statut

Localisation

Dans la perspective d'un bus local, la CLDR a défini des lieux d'arrêts stratégiques : la gare, le zoning de Ghislenghien, le centre de Silly et des villages; et le marché d'Enghien.

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



6. Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

SPW

CPAS

TEC

Taxistop

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet nécessite qu'une réflexion générale sur la mobilité soit déjà entamée. Le projet pourra se développer en lien avec le futur PCM.

Etat du dossier

Sans objet

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

1^{ère} année et 2^{ème} année :

- Le diagnostic et le choix de la solution à adopter s'inscrivent dans les deux années nécessaires à la réalisation du PCM ;
- Visites de projets exemplaires ;
- Contrat avec une association ou un opérateur de transport ;

3^{ème} année :

- Aménagement des circuits - acquisition du matériel roulant et de gestion nécessaire au bon fonctionnement de l'activité ;
- Plan de communication (séances d'informations, toutes-boîtes, journal communal et événements promotionnels)

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Visite/contact avec des communes exemplaires	3	Administration communale
Mise en place d'une offre communale	1	Administration communale

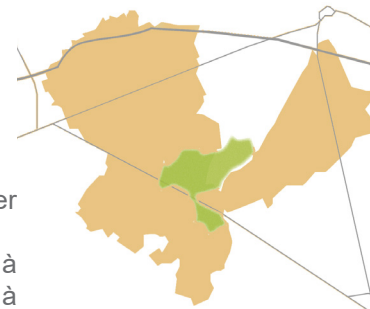
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de passagers	20 personnes minimum/jour	Opérateur de transport



Création de logements tremplins

2.12



1. Description du projet

Le projet prévoit de créer des logements tremplins. Le «logement tremplin» est un montage qui consiste à attribuer un logement à des jeunes contre un loyer modéré, pour une période déterminée. Une partie du loyer versé peut être ensuite restituée aux jeunes en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la commune. Ce système permet de favoriser le maintien des plus jeunes sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, aucun bâtiment ou parcelle n'a été identifié. Le futur projet devra être localisé si possible à proximité d'une école, peu éloigné des services et pas trop loin de la gare et des grands axes routiers afin de répondre aux attentes que peuvent avoir de jeunes ménages.

Le futur projet pourra développer plusieurs logements. Les futurs unités seront de tailles variées afin de pouvoir accueillir de jeunes ménages aux profils variés.

Le projet entend être exemplaire en limitant son impact sur l'environnement (en inculquant les bons réflexes) mais il se veut aussi économe pour s'assurer que les charges des jeunes ménages ne soient pas prohibitives.

2. Justification du projet

C'est avant tout **une demande citoyenne** qui a été relevée dès le début du programme lors des consultations citoyennes, confirmée et affirmée par la CLDR lors des ateliers et réunions de travail.

En effet, Silly est confrontée à un **véritable enjeu démographique**.

Une forte émigration des jeunes est constatée dans la tranche d'âge des 20-30 ans, ainsi qu'un parc de logements peu adapté à leurs besoins et/ou peu accessibles en termes de revenus.

Le projet s'inscrit dans cette problématique en tentant d'apporter des solutions à l'échelle communale afin d'**enrayer l'exode des jeunes originaires de la commune**, soumis à une pression immobilière qui n'aura

de cesse de s'intensifier dans les années à venir.

Cette formule consiste à attribuer un logement à des jeunes contre un loyer modéré pour une période déterminée. Une ristourne est ensuite attribuée aux jeunes à la condition qu'ils s'installent par après sur la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
- Faciliter l'accès aux énergies durables pour les citoyens
- Faciliter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- Création de logements intergénérationnels
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - guichet logement et énergie

Origine de la demande

Groupe de travail Société CLDR



4. Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Diversité des fonctions de la parcelle	x		x
Sensibilisation à la consommation énergétique		x	
Choix des matériaux		x	
Densification des centres		x	
Rééquilibrage démographique via la lutte contre l'exode des jeunes	x		
Une forme d'épargne pour les jeunes ménages			x

5. Localisation et statut

Localisation

A définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet

Etat du dossier

Néant

Programmation, planification, démarches administratives à réaliser et éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Dès la première année :

- Réunion de coordination DG03 - Approbation convention-faisabilité
- Désignation de l'auteur de projet
- Réunion de CLDR (élargie aux riverains ou aux associations)
- Réalisation de l'esquisse

2ème année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3ème année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

6. Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Les associations du village
- Les habitants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La commune ne dispose pas de bâtiments adaptés ou de terrain pour lancer un projet de logements trempins

8. Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de logements créés	3	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation des logements	90-100%	Administration communale

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE SILLY



agora
-urba.eu

cittaslow

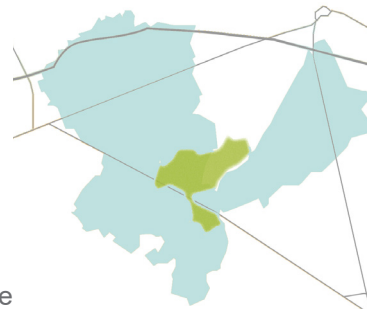


Table des matières

3.1 Création de logements pour personnes âgées	2
3.2 Restauration de la salle Herman Moreau	3
3.3 Aménagement de la ligne 87c	4
3.4 Lutte contre les inondations	6
3.5 Création d'une zone d'activité économique	7
3.6 Dynamisation des églises	8
3.7 Soutien aux initiatives destinées à la jeunesse	9

Création de logements pour personnes âgées

3.1



1. Description du projet

Le projet vise à créer des logements adaptés pour les personnes âgées. Ce sont des logements conçus et aménagés par un pouvoir public afin de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées :

- Des logements de petite taille et de plain-pied ;
- Des logements implantés en cœur de village, à proximité des commerces, des services et des transports en commun ;
- Des logements avec pas ou peu de terrain mais, compensé par des espaces publics de qualité et, éventuellement, un potager communautaire.

Les projets de création de logements du PCDR, qu'ils soient « Tremplin », intergénérationnels ou pour personnes âgées, visent à adapter le parc de logements aux besoins nouveaux et futurs et à recentrer la fonction résidentielle dans les centres de villages. Il s'agit de soutenir la cohésion sociale, de limiter l'isolement de certaines catégories de population et de leur faciliter l'accès aux services et aux commerces (de proximité ou via les transports collectifs).



2. Justification du projet

L'aide aux personnes âgées et l'offre en logements adaptés sont des questions importantes, qui seront d'autant plus cruciales dans les 10 prochaines années. Le vieillissement de la population et l'augmentation sous-jacente du nombre de personnes dépendantes rendent nécessaires l'anticipation de ces phénomènes de la part de la Commune de Silly, et le développement de structures adaptées.

Aujourd'hui, la Commune dispose pour les aînés d'une maison de repos «Les Jardins de la Sille» d'une capacité de 70 lits.

C'est une offre spécifique qui ne répond pas aux demandes d'un public plus autonome.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des grands défis

- Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
- Susciter le rapprochement des Silliens

Liens avec d'autres fiches du PCDR

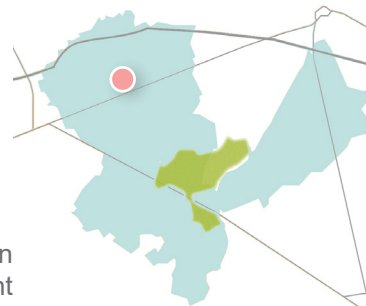
- Création de logements tremplins
- Création de logements intergénérationnels

Origine de la demande

Consultation villageoise
Groupe de Travail – Société
Conseil Consultatif Communal des Aînés

Restauration de la salle Herman Moreau

3.2



1. Description du projet

Le projet vise à améliorer notamment la convivialité de la salle. Sa restauration passe par une **meilleure isolation et insonorisation, un traitement contre l'humidité et une modulation des espaces**. Les peintures, les sanitaires et le mobilier seront également rafraîchis.

A long terme, il s'agit d'assurer la fonctionnalité et la convivialité de la salle tant de manière exceptionnelle lors de grands événements qu'au quotidien pour des cours, conférences ou ateliers.

La salle communale de Bassilly (Herman Moreau) est située à côté de la salle Omnisport de l'entité, où l'on retrouve également un terrain de tennis ainsi qu'un terrain de balle pelote.

Aujourd'hui, la salle a un fonctionnement totalement autonome du centre sportif.



2. Justification du projet

Idéalement située au centre de Bassilly, facile d'accès et pourvue de places de stationnement à proximité, cette salle est très utilisée.

Cependant, à long terme, son potentiel d'utilisation pourrait être altéré. La salle est vétuste (mauvaise acoustique notamment) et manque d'équipements.

La CLDR souhaite anticiper les problèmes auxquels pourrait être confrontée la salle et lui offrir une seconde jeunesse en améliorant la qualité des aménagements et équipements.

L'aménagement de la salle offrira aux habitants et associations un lieu plus adapté pour leurs rencontres.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi Société : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Renforcer et développer les lieux de rencontre
- Susciter le rapprochement des Silliens

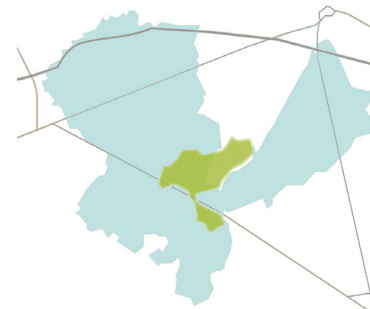
Liens avec d'autres fiches du PCDR

Origine de la demande

Groupe de Travail – Société
La Commune

Aménagement de la ligne 87c

3.3



1. Description du projet

Le projet vise l'aménagement de la ligne 87c référencée par la DGO1 comme un RAVeL « tronçon potentiel sur base de voies SNCB désaffectées ». Elle permettra à terme de relier la ligne 87, aussi appelée le « RAVeL des Collines », vers Flobecq et Ellezelles et la ligne 287 vers Ghislenghien sur la commune de Ath.

A l'heure actuelle, elle n'est pas praticable ni même visible sur le terrain.

Les futurs aménagements envisagés comprennent :

- La pose d'un drainage adapté aux endroits les plus humides.
- Le défrichage de la végétation sur une largeur de 5m.
- La fourniture et pose d'un géotextile sur une largeur de 3m.
- La création d'un chemin asphalté sur une largeur de 3m et la préservation d'une bande enherbée de 2m le long de la bande asphaltée pour le passage des cavaliers.
- L'aménagement des traversées des voiries au moyen d'un éclairage spécifique, de signalisations, de marquages au sol et de potelets empêchant le passage des véhicules motorisés.
- La mise en place d'une signalétique adaptée et d'un raccordement au réseau de mobilité douce établi dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

Le futur Ravel 87c, qui démarre au niveau de Bassilly près du hall sportif et rejoint Ollignies, a fait l'objet en 2015, par le Ministre des travaux publics, d'une réserve de 900.000 € afin de prolonger en site propre l'Eurovélo 5 Londres-Rome. Ce tronçon permettra d'assurer la connexion de la ligne 87 qui relie actuellement Renaix à Grammont en passant par le Pays des Collines et Lessines.

2. Justification du projet

Permettre la liaison en mobilité douce de Bassilly vers Bois-de-Lessines.

Le projet assurera la circulation des usagers faibles en toute sécurité entre les villages de Bassilly vers Bois-de-Lessines. Il viendra compléter le maillage déjà entamé sur la ligne 87 et celui en projet sur la ligne 287 dont les aménagements vont commencer.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport »

Rappel des objectifs

- Encourager et développer la mobilité douce
- Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Mise en place d'un PCM

Aménagement de la ligne 287

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

La Commune



RAVeL

Lutte contre les inondations

1. Description du projet

Le projet consiste à la mise en place d'actions visant à lutter contre les inondations.

Il n'existe pas UNE solution pour lutter contre les inondations et seule la multiplication de petites actions successives (Zones Immersions Temporaires, plantations de haies, entretien des avaloirs...) peut parfois permettre d'en réduire les effets. Éviter de construire dans les zones inondables permet d'éviter tous les risques.

Depuis plus de 10 ans, la Région wallonne met en place des outils de gestion et d'information sur cette thématique: approbation du Plan de Gestion du Risque Inondation « PGRI » ; mise en place du Groupe Transversal Inondation (GTI) ; mise en place de la cellule GISER – Gestion Intégrée Sol, Érosion, Ruissellement.

Des actions pourront être menées en concertation avec les agriculteurs et les gestionnaires de la Sylle (Région et Province) afin de réaliser :

- de petits aménagements sur les terres agricoles: installation de filtres à boue (fascines, ballots de paille), réaménagements d'accotements, plantation de haies,...
- à court, moyen et long termes des aménagements permettant de favoriser l'inondation plutôt dans les prés que dans les villages ;
- un entretien planifié de la végétation des berges ;
- une étude de faisabilité des projets avec pour objectif la création de banquettes inondables et l'aménagement de zones Immersions temporaires supplémentaires.

2. Justification du projet

Les inondations sont des phénomènes naturels qui ont toujours existé. Leurs effets ont été néanmoins parfois aggravés par l'évolution de l'aménagement du territoire et des pratiques agricoles. Des zones naturellement inondables ont parfois disparues, déplaçant l'inondation vers des zones habitées.

Depuis 2003, Silly a fait de la lutte contre les inondations une de ses priorités, et a aménagé 4 zones d'immersion temporaire sur le village de Bassilly. Le PCDR entend continuer à mener des actions en concertation avec le futur PCDN tant pour diminuer les risques d'inondation que pour limiter les coulées de boue

Lors des consultations, la CLDR a régulièrement mentionné son engagement en faveur de la lutte contre les inondations sur le territoire communal. La mise en place d'un PCDN constitue une étape importante dans son engagement pour la biodiversité, mais doit être complété par des actions complémentaires.

Le diagnostic a mis en évidence le gain en matière

3.4

de biodiversité et d'attrait touristique des ZIT pour la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution »

Rappel des objectifs

- Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural

Liens avec d'autres fiches du PCDR

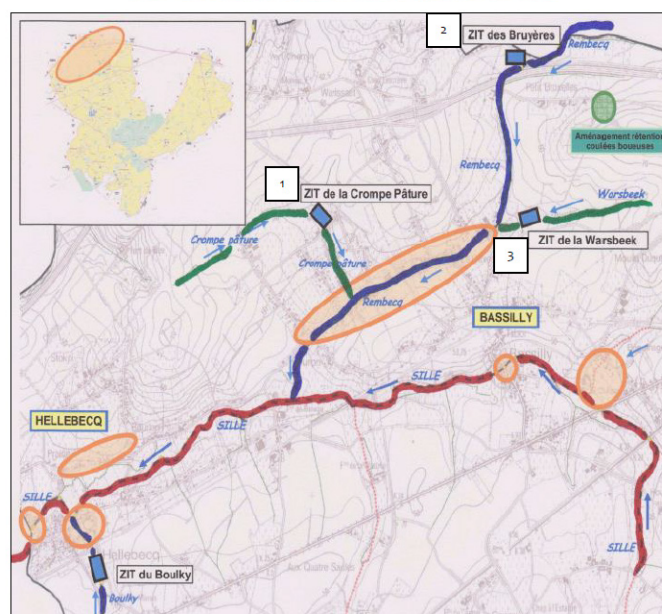
Mise en place d'un PCDN

Réduction de la pollution

Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement

Principales zones urbanisées touchées par les inondations



Localisation des 4 zones d'immersion temporaires © http://www.gs-esf.be/downloads/2011-06-17_NL110617_Silly_presentationsillybasinsetzit.pdf - DGO3

Création d'une zone d'activité économique

1. Description du projet

Le projet prévoit la création d'une zone d'activité économique.

Une zone d'activité économique (ZAE), souvent appelée « zoning », est une infrastructure d'accueil destinée aux entreprises qui comprend tant les travaux de viabilisation des terrains sous forme de parc d'activités économiques (terrassements, voiries, égouttage, plantations, équipements en eau, gaz, électricité et fibres optiques) que la construction de certains bâtiments à vocation particulière dont les entreprises peuvent bénéficier (halls relais, centres de service, centres d'entreprises et incubateurs).¹

Le projet de création d'une zone d'activité économique peut se décomposer en plusieurs étapes :

- Première étape : identification de sites potentiels sur la commune ;
- Deuxième étape : études planologiques et urbanistiques ;
- Troisième étape : reconnaissance de la zone ;
- Quatrième étape : mise en œuvre effective et équipement

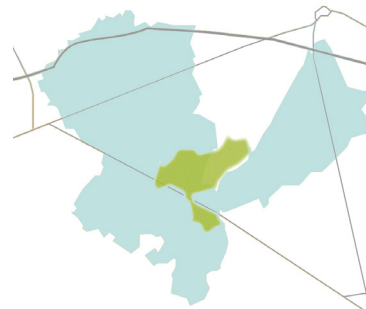
Aujourd'hui, la CLDR, se questionne sur la nécessité d'un tel espace à l'échelle de la commune. Le projet d'Atelier rural et « d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux » développé dans les lots précédents vont permettre d'entamer cette réflexion sur une telle structure.

Pour la CLDR, le secteur de la Gare constitue l'espace opportun pour y développer ce type de zone. il s'agit de développer une zone de petite surface respectant le caractère paysager et rural de la commune.

2. Justification du projet

La Commune ne bénéficie pas aujourd'hui d'une zone spécifique dédiée à l'activité économique, alors que les demandes d'implantation ne manquent pas. A l'étroit sur le territoire, de nombreux acteurs économiques quittent ou ne s'installent pas à Silly par manque d'une structure économique adaptée.

3.5



3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux »

Rappel des objectifs

- Accueillir et aider au développement des petites entreprises

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'un atelier rural

Création d'une structure de transformation et de commercialisation des produits locaux

Mise en place d'une structure de développement local (ADL)

Origine de la demande

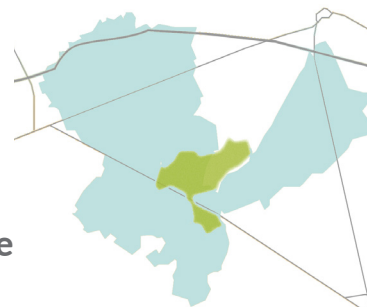
Groupe de Travail – Économie



¹Définition Région wallonne in <http://planmarshall.wallonie.be/mesures/les-zones-dactivit%C3%A9-%C3%A9conomique>

Dynamisation des églises

3.6



1. Description du projet

Le projet prévoit de dynamiser les églises, soit en les restaurant soit en diversifiant les activités qui y sont organisées. Il vise à utiliser les édifices présents dans les villages pour y accueillir des activités socio-culturelles. Cette fiche vise à lancer une réflexion sur la manière d'utiliser ponctuellement le lieu à d'autres fins que les offices.

Ces église pourraient être un support pour le développement de l'offre socio-culturelle de la commune à travers l'organisation de débats, d'expositions et de concerts permettant aux habitants, de profiter de ce patrimoine remarquable au quotidien.

La chapelle de Fouleng pourrait par exemple être transformée en un musée rassemblant l'ensemble des objets de culte de la commune. D'autres églises pourraient ouvrir leurs portes pour des expositions temporaires, des spectacles, des concerts... Ces événements divers permettraient de maintenir voire d'améliorer l'état des églises.

L'idée n'est pas de désacraliser les lieux de culte mais de les rendre accessibles au-delà de l'aspect religieux.

2. Justification du projet

L'entretien des édifices religieux, faute de moyens financiers suffisants, s'avère difficile et nombre d'entre eux se dégradent au fil du temps. La faible fréquentation actuelle, qui continue à diminuer, ne permettra pas à chaque village de maintenir son église. La commune épaula les fabriques d'églises dans leur mission d'entretien et de restauration, mais ne peut assurer cette charge qui va en augmentant.

Les églises de la commune se situent souvent à proximité directe du cœur de vie. Ce sont des édifices remarquables, et visibles de loin. Leur construction ancienne présente de grandes qualités architecturales, spatiales et acoustiques. L'exploitation de celles-ci à des fins socio-culturelles permettra de les sauvegarder et de les faire connaître.

Les églises de la commune sont des éléments de patrimoine intéressants, dont certaines sont déjà mises en valeur (Maquistory). L'acoustique des lieux est particulièrement favorable aux concerts et récitals de musique.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens
- Renforcer et développer les lieux de rencontre

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Valorisation du petit patrimoine

Origine de la demande

Groupe de Travail – Société

Groupe de Travail – Environnement



Soutien aux initiatives destinées à la jeunesse

1. Description du projet

Le projet prévoit d'améliorer et de développer des activités destinées à la jeunesse afin de permettre une meilleure intégration et implication dans la vie locale (prendre en compte leurs envies et besoins en particulier en termes d'infrastructures).

Il s'agit avant tout de connaître leurs attentes et favoriser l'émergence de projets jeunesse.

Ce travail participatif pourra être réalisé en étroite collaboration avec le Centre culturel, la FRW et le service Jeunesse commune de Silly.

Il pourrait ouvrir sur la création d'un Conseil des Jeunes.

Parallèlement à cette consultation de la jeunesse, on peut imaginer la mise en place d'actions spécifiques telles que:

- Mise en place d'un nouvel espace d'échange : plateforme jeunesse ;
- Organisation de concours ;
- Création de services supplémentaires de qualité à destination des jeunes.

2. Justification du projet

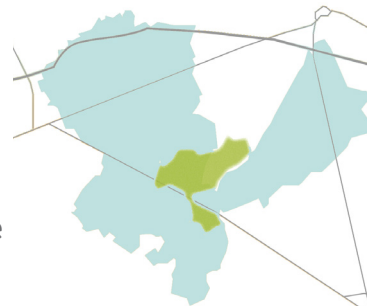
D'après le diagnostic, la population est plutôt jeune et présente un profil de jeunes ménages avec enfants.

Lors des séances de consultation à la population et du groupe de travail « Société », les participants ont souligné l'absence d'activités et de lieux dédiés aux jeunes.

Actuellement, aucune structure et aucun lieu ne permet leur rassemblement au quotidien en dehors des activités sportives, culturelles et artistiques.

L'objectif de cette fiche projet est donc de mettre sur pied un espace de rencontre adapté à leurs besoins afin que la jeunesse continue de faire vivre le village grâce à l'organisation de nombreuses activités tout au long de l'année.

3.7



3. Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des défis

Défi Société : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Rappel des objectifs

- Susciter le rapprochement des Silliens

Rappel des défis

Défi Société : « Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Création d'un rôle d'ambassadeur de quartier
Création d'une plate-forme de communication

Origine de la demande

Les habitants
Groupe de Travail – Société

